



PRIX ET QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS
RAPPORT ANNUEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

PRESENTATION	5
Territoire concerné et population desservie	5
La compétence déchets	6
INDICATEURS TECHNIQUES	7
Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)	9
1. Pré-collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	9
2. Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	11
3. Transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr)	15
4. Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)	16
5. Synoptique de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	17
Collecte des biodéchets	18
1. Pré-collecte des biodéchets	19
2. Collecte des biodéchets	19
3. Tri, transfert des biodéchets	21
4. Traitement des biodéchets	21
	21
5. Synoptique des Biodéchets	22
Collecte sélective et tri des recyclables secs (hors verre)	23
1. Pré-collecte des recyclables secs (hors verre)	23
2. Collecte sélective des recyclables secs (hors verre)	25
3. Transfert des recyclables secs (hors verre)	28
4. Tri des recyclables secs (hors verre)	29
5. Synoptique de la collecte sélective des recyclables secs (hors verre)	32
Collecte et traitement du verre	33
1. Pré-collecte du verre	33
2. Collecte du verre en points d'apports collectifs	33
3. Tri, transfert du verre	34
4. Traitement du verre	34
5. Synoptique de la collecte du verre	35
Collecte des cartons des professionnels	36
1. Pré-collecte des cartons des professionnels	36
2. Collecte des cartons des professionnels	36
3. Transfert des cartons des professionnels	37
4. Recyclage des cartons des professionnels	38
5. Synoptique de la collecte des cartons des professionnels	39
Collecte des textiles	40
1. Pré-collecte des textiles	40
2. Collecte des textiles	40
3. Transfert des textiles	41

4. Recyclage des textiles	41
5. Synoptique de la collecte des textiles	41
Gestion des déchèteries	42
1. Gestion du haut de quai des déchèteries	43
2. Gestion du bas de quai des déchèteries	46
3. Synoptique déchèteries	51
4. Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et des Lampes	52
5. Collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) – Articles de Bricolage et Jardin (ABJ) et Jouets	53
6. Collecte des Articles de Bricolages et de Jardin Thermiques (ABJ Th) – Articles de Sport et Loisirs (ASL)	54
7. Collecte huiles alimentaires usagées (HAU).....	55
8. Opérations « compost ».....	56
Gestion des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	56
1. Déchets Dangereux des Ménages non repris par Eco-DDS.....	57
2. Déchets Dangereux des Ménages repris par Eco-DDS.....	58
3. Collecte des piles.....	59
4. Collecte des toners d'impression.....	59
5. Collecte des capsules de café NESPRESSO	60
Plateformes de déchets verts	60
La prévention	64
1. Animations dans les écoles	64
2. Animations tous publics.....	65
3. Sensibilisation via l'association Madeleine Environnement	65
4. Sensibilisation via le réseau d'élus référents	66
5. Développement du compostage.....	66
6. Réemploi	68
7. Broyage de déchets verts.....	70
INDICATEURS FINANCIERS.....	73
Marché de collecte et traitement des déchets	74
Les dépenses et leur financement	75
1. Les dépenses	75
2. Les recettes	76
3. Bilan financier 2023	78
ACTIONS	79
MENEES EN 2023.....	79
Bilan des actions menées en 2023	80
PERSPECTIVES 2024	81

Présentation

La **Communauté de Communes de Forez-Est** (CC Forez-Est) a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue du regroupement des anciennes Communautés de Communes de Feurs en Forez, Collines du Matin, Balbigny, de 9 communes de Forez en Lyonnais et de 7 communes du Pays de Saint-Galmier. Ce nouvel EPCI fut composé de 49 communes.

Au 1^{er} janvier 2018, le périmètre de la Communauté de Communes de Forez-Est a évolué. **7 des 9 communes de l'ex Communauté de Communes de Forez en Lyonnais ont quitté la collectivité** pour intégrer la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le **territoire** de la Communauté de Communes de Forez-est regroupe **42 communes**. En 2023, la CC Forez-Est compte **64 083 habitants** (population municipale INSEE 2020).

Territoire concerné et population desservie



Créée par arrêté du 29 septembre 2016, la **Communauté de Communes de Forez-Est** compte au 1^{er} janvier 2022 :

42 communes adhérentes

64 083 habitants
(Population municipale INSEE 2020)

55 302 hectares
de territoire intercommunal

Densité
115 hab. / km²

Typologie d'habitat
« Mixte-rural »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

La compétence déchets

La **Communauté de Communes de Forez-Est** (CC Forez-Est) a pour compétence la **collecte** et le **traitement** des déchets des ménages et déchets assimilés.

Un **marché de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** a été lancé en 2018 à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes de Forez-Est. Il a pris effet **au 1^{er} janvier 2019**.

En 2023, les habitants de la CC Forez-Est ont produit **36 069 tonnes** de déchets ménagers et assimilés (soit 563 kg/hab). Le tonnage global de déchets collectés sur le territoire a diminué de 3% entre 2022 et 2023 ce qui représente -16 Kg/habitant.

Les différents types de collectes mis en place par la Communauté de Communes de Forez-Est ont permis la valorisation de **76%** du gisement total des déchets ménagers et assimilés collectés (hors inertes) sur le territoire.

➤ La collecte

Les collectes se font :

- en **porte à porte ou en points de regroupement, et en points d'apport collectifs** pour le ramassage des ordures ménagères résiduelles,
- en **porte à porte ou en points de regroupement, et en points d'apport collectifs** pour le ramassage des déchets recyclables secs (hors verre),
- en **points d'apport collectifs** pour le verre, les textiles, les biodéchets
- en **porte à porte sur 6 communes** pour les cartons des professionnels,
- en **déchèterie** (il y en a cinq sur le territoire).

➤ Le traitement

Les **déchets recyclables** collectés sont acheminés, après passage par un quai de transfert, vers un **centre de tri** avant d'être expédiés vers des filières de recyclage agréées.

Les **déchets non valorisables** sont évacués, après passage par un quai de transfert ou en direct, dans une **Installation de stockage de déchets Non Dangereux** (ISDND).

Indicateurs techniques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Les usagers concernés par le service de collecte et traitement des déchets mis en place par la Communauté de Communes de Forez-Est sont les **producteurs de déchets ménagers et assimilés**, présents sur le territoire de la collectivité et bénéficiant du service public de collecte. A ce titre sont concernés :

- Les **particuliers en logements individuel ou collectif** (locataires, propriétaires, usufruitiers) ;
- Les **gestionnaires de logements collectifs** (bailleurs, syndicats de copropriété, associations de copropriétaires...);
- Les **administrations et autres professionnels** (commerçants, artisans, restaurateurs, entrepreneurs...) dont les **déchets assimilés** peuvent être pris en charge par la collectivité eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites. Ces **déchets sont collectés et traités sans sujétions techniques particulières**.

Ainsi, les déchets dont la gestion relève de la compétence de la Communauté de Communes de Forez-Est sont les **déchets ménagers et des activités économiques collectés selon la même voie que ceux des ménages, dits « assimilés »**. Ils regroupent :

- Les ordures ménagères en mélange ;
- Les déchets ménagers collectés séparément ;
- Les déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers ;
- Les encombrants des ménages ;
- Les déchets collectés en déchèteries ;
- Les déchets dangereux des ménages ;
- Les déchets du nettoyage (voirie, marchés...);
- Les déchets de l'assainissement collectif ;
- Les déchets verts des ménages et des collectivités locales.

Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)

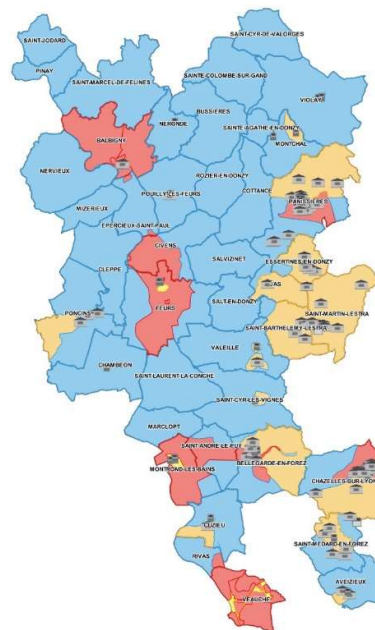
Les ordures ménagères sont les déchets produits au quotidien par les ménages et collectés en mélange (poubelle ordinaire).

Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

En 2021, la Communauté de Communes de Forez-Est a initié la mise en place d'un **schéma de collecte « mixte »** pour les **ordures ménagères** produites sur son territoire.

Au terme de l'année 2023, **81% des habitants** sont collectés en **porte à porte** et **19% en points d'apport collectifs**.

21 communes sont en collecte **en porte à porte** et les **21 autres** sont en **collecte mixte porte à porte** et **points d'apport collectifs**.



© IRIH 2022 | IBCRAIO 2023

1. Pré-collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)

➤ Pré-collecte en porte à porte

Les **ordures ménagères résiduelles** sont collectées dans des **bacs roulants normalisés**.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes de Forez-Est a harmonisé son mode de gestion et d'attribution des équipements de pré-collecte des ordures ménagères résiduelles.



Les déchets ménagers doivent être déposés dans des **bacs normalisés** d'une capacité de **80 à 770 litres** (hors expérimentations nécessitant des volumes de bacs différents), conformes aux normes EN 840.1 à EN 840.6 à préhension frontale exclusivement.

La **Communauté de Communes de Forez-Est** assure **la dotation et le renouvellement** de ces bacs. Chaque usager doit pouvoir identifier son bac au travers d'un numéro spécifique indiqué sur la cuve et éventuellement d'un numéro de puce selon la commune d'appartenance.

Chaque type de bacs dispose d'un coloris dédié. Les **ordures ménagères résiduelles** sont entreposées dans des **bacs verts à couvercles verts**, qui remplacent progressivement tous les coloris des bacs encore présents sur certaines communes du territoire. Certains bacs peuvent être :

- Verrouillés (serrure) et équipés d'un drapeau ;
- Equipés d'une puce électronique ;

La **Communauté de Communes de Forez-Est** gère **en régie son parc de bacs roulants**. Ce qui implique une mise à disposition gratuite des bacs auprès des usagers du service public. La collectivité assure :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

- La **dotation en bacs neufs ou reconditionnés** ;
- Le **renouvellement du parc** ;
- La **fourniture des pièces ou l'échange du bac** nécessaire au maintien en état de fonctionnement du parc de bacs, est sous gestion publique.

En cas de vol ou de dégradation, le remplacement du bac ou de la pièce détachée (couvercle) est payant.

Les **bacs** sont **attribués à une adresse** qu'il s'agisse de logements individuels ou collectifs ou d'une activité professionnelle. Ils sont confiés à un usager identifié et responsable des bacs roulants (le propriétaire, le locataire, le professionnel occupant). Ce dernier en assure le nettoyage. Le bac mis à disposition reste la propriété de la Communauté de Communes de Forez-Est. De ce fait, l'usager n'est pas autorisé à céder, louer, déménager ou s'attribuer pour un autre usage le(s) bac(s) mis à sa disposition.

La **dotation en bacs** des maisons individuelles et des habitats collectifs est définie par la Communauté de Communes de Forez-Est de la façon suivante :



Composition foyer	OMr
1-2 personnes	80L
3-4 personnes	140L
5 personnes et plus	240L
Habitat collectif (poubelles collectives)	360L-770L

Au **31 décembre 2023**, la Communauté de Communes de Forez-Est dispose d'un parc de **24 127 bacs** à **ordures ménagères résiduelles** en place sur son territoire.

3 707 bacs ont été **distribués** sur l'année 2023, **3 467 bacs restitués suite à un déménagement ou échangés en raison d'une dégradation**.

BACS OMR	Distribués	Restitués	Total bacs au 31/12/2023
80 L	2 731	88	10 501
140 L	751	676	6 260
240 L	98	2 120	6 358
360 L	87	466	810
770 L	40	117	198
TOTAL	3 707	3 467	24 127

* 1 couvercle cassé = 1 bac retiré

➤ Pré-collecte en apport collectif

Fin 2023, **124 colonnes d'apport collectif** destinées à la collecte des **ordures ménagères résiduelles** sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Selon les emplacements, il s'agit de **conteneurs aériens, enterrés** ou **semi-enterrés**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024



Conteneur
semi-enterré 5 m3



Territoire	Nombre de colonnes « OMR »				Ratio Hab/colonne
	Semi-enterrées	Enterrées	Aérien	Total	
TOTAL	75	44	4	124	100

2. Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)

➤ Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte

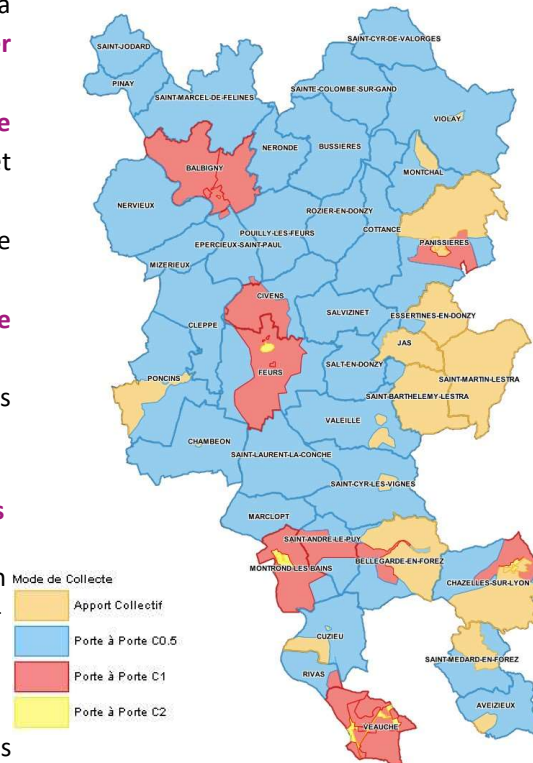
▪ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- La **collecte en porte à porte, l'évacuation et le transfert des ordures ménagères résiduelles** et de la collecte sélective hors verre ;
- Des **collectes ponctuelles** (lors de manifestations, ...) sur le territoire,
- Le **lavage des bacs** sur les **points de regroupement** ;
- La collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires (tranche optionnelle).

Ainsi, depuis le **1^{er} janvier 2019**, la collecte des **ordures ménagères résiduelles** est assurée en ramassage en **porte à porte** sur les communes concernées, au moyen de bennes à ordures ménagères mécanisées avec lève-conteneurs automatiques. La collecte est effectuée par :

- La **Société VEOLIA PROPLETE – ONYX ARA** sur les périmètres de l'**ex CC de Forez-en-Lyonnais** et une partie du périmètre des **ex CC de Feurs-en-Forez et du Pays de Saint-Galmier**.
- Et son sous-traitant, la **Société BM Environnement** sur le périmètre des **ex CC de Balbigny, Collines du Matin** et une partie du périmètre des **ex CC de Feurs en Forez et du Pays de Saint-Galmier**.



© IGN 2021 | © CRAIG 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

La **collecte en porte à porte** est un mode d'organisation dans lequel un bac roulant est affecté à un usager ou un groupe d'usagers identifiés et dont le point d'enlèvement des déchets est situé en bordure de voie publique au plus proche du circuit de collecte dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service de collecte. **Trois types de collecte en porte à porte** existent :

- En **bac individuel** présenté devant le logement ;
- En **point de regroupement ponctuel** : sur un espace prédéfini où sont présentés, par les usagers, les bacs individuels uniquement le temps de la collecte ;
- En **point de regroupement permanent** : points fixes sur le domaine public ou privé, où les déchets sont déposés dans des bacs roulants mutualisés.

■ Fréquences

Les fréquences varient de **C0,5 (tous les 15 jours)** à **une à deux collectes hebdomadaires** en fonction des communes et des secteurs pour certaines communes. Elles sont adaptées en fonction de la **typologie d'habitat** et de la **densité urbaine**.

Les horaires de collecte en porte à porte sont variables suivant les secteurs géographiques : entre 2h et 18h (collecte matinale et en journée). Ces horaires de collecte intègrent notamment les contraintes de circulation. En cas de nécessité, ponctuellement, temporairement ou sur une fraction du territoire, les horaires de collecte peuvent être élargis.

Fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la CC Forez-Est

ZONE A														
Commune	Secteur	Fréquence	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			Semaines Paires						Semaines Impaires					
Aveizieux		C0,5			X									
Bellegarde en Forez	Secteur rouge	C1			X						X			
	Secteur bleu	C0,5									X			
Chambéon		C0,5					X							
Chazelles-sur-Lyon	Secteur jaune	C2	X			X			X			X		
	Secteur rouge	C1				X						X		
	Secteur bleu	C0,5									X			
Civens	Secteur rouge	C1		X						X				
	Secteur bleu	C0,5		X										
Cleppé		C0,5							X					
Cuzieu	Secteur bleu	C0,5					X							
	Secteur vert	C0,5											X	
Feurs	Secteur jaune	C2			X			X			X			X
	Secteur rouge	C1					X						X	
	Secteur bleu	C0,5											X	
Marclopt		C0,5							X					
Montrond les Bains	Secteur jaune	C2		X			X			X			X	
	Secteur rouge	C1		X						X				
	Secteur bleu	C0,5		X										
Poncins		C0,5					X							
Pouilly les Feurs		C0,5								X				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

■ Quantités collectées

Au total, **10 015 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées en porte à porte en 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

		TOTAL CC Forez-Est
Quantités Collectées (en tonnes)	2022	11 653
	2023	10 015
Evolution %		-14%
Typologie d'habitat		Mixte rural

➤ Collecte des ordures ménagères en points d'apport collectif

La collecte en **points d'apport collectif** est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un **contenant de grand volume** est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Ces points peuvent être **enterrés ou semi-enterrés**.

Les habitants desservis par ce type d'équipements ont été dotés d'un **badge d'accès** aux conteneurs qui leur permet de déverrouiller le tambour et d'y déposer les **ordures ménagères en sac** d'un volume maximal de 50 litres.

■ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- La collecte en apport volontaire, évacuation et transfert de la collecte sélective (hors verre) ;
- Des prestations ponctuelles de déplacement et vidage de colonnes ;
- Le lavage des colonnes aériennes d'apport volontaire multimatériaux ;
- La **collecte en apport collectif, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr)** (tranche optionnelle).

La tranche optionnelle de ce marché a été déclenchée au 1^{er} janvier 2021. Sur l'année 2023, une partie des **ordures ménagères résiduelles** est assurée en ramassage en **points d'apport collectif** sur certains secteurs de **21 communes** du territoire. Environ **19% de la population** de la CC Forez-Est bénéficie de cette collecte à la fin de l'année 2023.

La **collecte des ordures ménagères résiduelles en points d'apport collectif** est effectuée par la **Société SUEZ RV Centre Est** sur les communes concernées.

	Population desservie PAC OMR en %	Population desservie Collecte PAP en %
TOTAL	19%	81%

■ Fréquences

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une contrainte de maintien en toutes circonstances d'une capacité d'accueil suffisante des colonnes.

Quantités collectées

Au cours de l'année 2023, **820 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées en **points d'apport collectif** sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.



		TOTAL OMR PAV
Quantités Collectées (en tonnes)	2022	539
	2023	820
Evolution %		+52%
Typologie d'habitat		Mixte rural

Bilan tonnage global ordures ménagères résiduelles (PAP + PAC)

	2022			2023			Evolution (%)	Ratio Kg/hab/an	Typologie d'habitat
	Tonnage PAP	Tonnage PAV	Tonnage TOTAL	Tonnage PAP	Tonnage PAV	Tonnage TOTAL			
TOTAL	11 653	539	12 192	10 015	820	10 835	-11%	169	Mixte rural

3. Transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr)

78% des **ordures ménagères résiduelles** collectées sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est transitent via **deux quais de transfert** situés à proximité immédiate du territoire à collecter. Les deux quais de transfert utilisés par les collecteurs sont les suivants :

- Quai de transfert de **Montbrison**, situé au sud-ouest du territoire de la CC Forez-Est et **exploité par ONYX Auvergne Rhône Alpes** (VEOLIA - Agence de Montbrison) ;
- Quai de transfert de **Sainte Agathe-la-Bouteresse**, situé au nord-ouest du territoire de la CC Forez-Est et **exploité par le groupe BM Environnement**.

Les **15%** restant sont acheminés directement sur **l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roche la Molière** pour enfouissement avec production de biogaz.

	TONNAGES TRANSFERES		VIDAGES DIRECTS A L'EXUTOIRE	TONNAGE TOTAL COLLECTE
	Quai transfert Montbrison (ONYX ARA)	Quai transfert Sainte Agathe la Bouteresse (BM Environnement)	ISDND Roche la Molière (SUEZ RV Centre Est)	
TOTAL	4 837	4 380	1 618	10 835
	45%	42%	15%	

4. Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour le **traitement des ordures ménagères résiduelles**.

La Communauté de Communes de Forez-Est procède à l'élimination des déchets ultimes de son territoire par **enfouissement avec valorisation de biogaz** sur **l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Roche la Molière**. Cette installation est exploitée par la **Société SUEZ RV Centre Est**.

Les **10 824 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** collectées en 2023 sur le territoire de la CC Forez-Est ont été traitées sur le site de SUEZ RV Borde Matin à Roche la Molière (-11% par rapport à 2022).

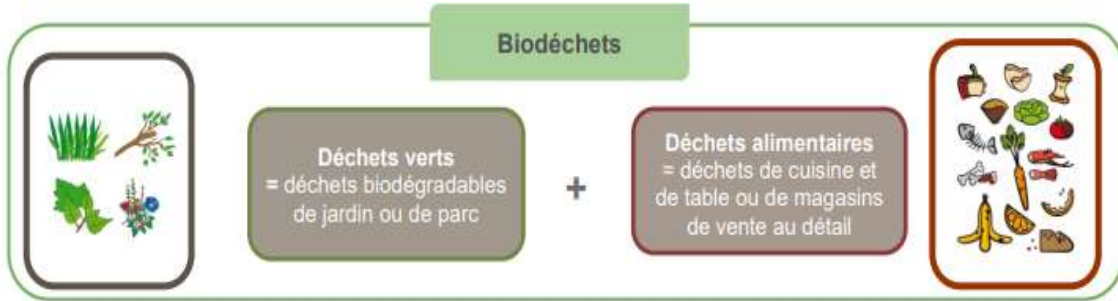
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Collecte des biodéchets



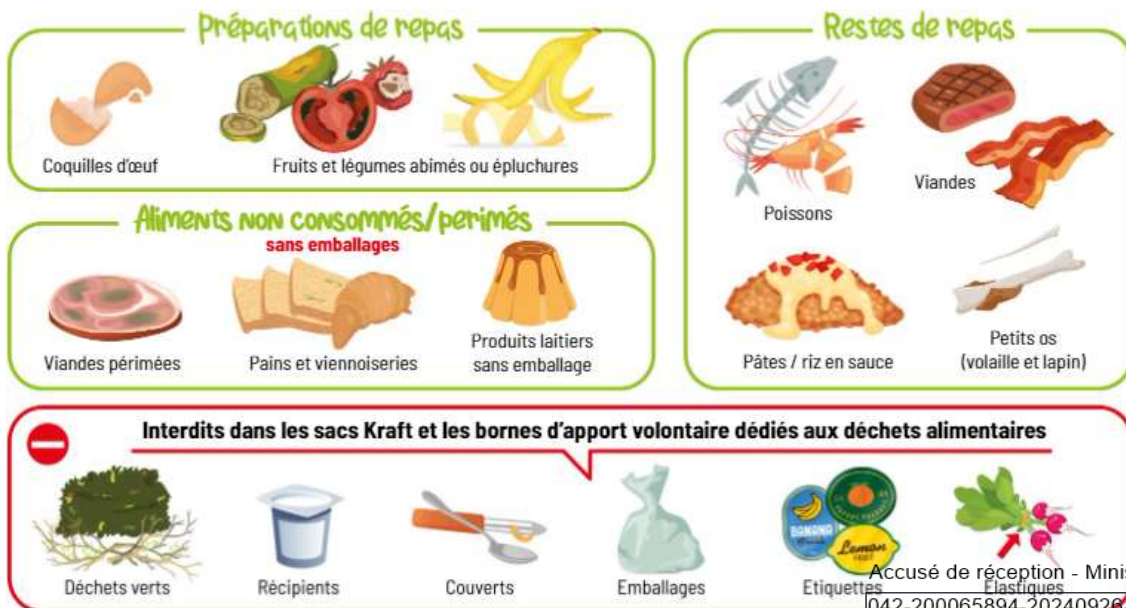
➤ Modalités

Sur le territoire de la CC Forez-Est, le tri à la source généralisé s'articule autour de plusieurs solutions complémentaires, par le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets (développement du compostage individuel et partagé) et de la collecte séparée des déchets alimentaires. Dès lors que le compostage ne peut être retenu (manque d'espace disponible par exemple), la Collectivité prévoit de mettre en place une collecte séparée à travers le déploiement d'abris-bacs et de bacs en habitat collectif ou bacs non-ménages dédiés aux biodéchets alimentaires.

Les déchets alimentaires sont apportés par les habitants dans des points d'apport volontaire. La collectivité organise alors régulièrement une tournée de ramassage des déchets alimentaires, avec des camions bennes qui collectent uniquement ces biodéchets.

Les déchets alimentaires doivent être déposés dans un sac en papier (type kraft) ou en vrac et exempts de toute autre matière, selon les consignes données par la CC Forez-Est.

Ci-dessous les consignes de tri définies par la CC Forez-Est dans le cadre de la prestation demandée.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Règlementation des biodéchets

Pour les professionnels

Depuis 2016 : obligation de tri à la source à partir de 10 tonnes/an.

Au 1^{er} janvier 2023 : obligation de tri à la source à partir de 5 tonnes/an.

Pour tous

Une obligation de tri à la source/collecte et valorisation à tous les producteurs et détenteurs de biodéchets y compris les collectivités territoriales, établissements publics et privés à partir du 31/12/2023 (LTECV : Loi transition énergétique pour la croissance verte).

La Cc Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} octobre 2023** pour :

- La collecte en apport volontaire des biodéchets;
- La prestation de lavage des bacs et des abris bacs ;
- Le traitement des biodéchets;

1. Pré-collecte des biodéchets

➤ Pré-collecte en porte à porte

Pour les ménages

Chaque habitant concerné par la collecte est équipé d'un kit de démarrage composé d'un bioseau (ajouré ou non ajouré de 7L ou 10L), d'une dizaine de sacs (type kraft) et d'un guide spécifique qui résume les modalités de fonctionnement et les consignes de tri.

Les habitants de la CC Forez-Est concernés par la collecte doivent trier leurs déchets alimentaires exemptés de toute autre matière, selon les consignes données par la CC Forez-Est.

Dans les centres-bourgs des 6 communes, 48 points d'apport volontaire (PAV) sont implantés de Chazelles-sur-Lyon, Veauche, Montrond-les-Bains, Panissières, Feurs, Balbigny. Chaque PAV est composé d'un abri-bac en métal avec un système de trappe et pédale d'ouverture, sans contrôle d'accès. A l'intérieur de chaque abri-bac, un bac 240L de type « 3 roues » pour faciliter la manutention du collecteur.

Pour les professionnels

Les petits producteurs professionnels qui bénéficient de la collecte seront desservis en porte-à-porte pour réserver les PAV aux ménages et réduire le risque de nuisances olfactives sur le domaine public. La CC Forez-Est met à disposition des bacs individuels (80L, 140L ou 240L). Un professionnel est doté d'un seul bac, et d'un volume maximal de 240L. Les consignes de tri seront identiques à celles des ménages. 112 professionnels gros producteurs (écoles, maisons de retraites, professionnels du métier de bouche) sont collectés en porte-à-porte pour les biodéchets alimentaires

2. Collecte des biodéchets

➤ Modalités

La collecte des biodéchets est en phase expérimentale du **1er novembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024**. La prestation de collecte est effectuée par **BM Environnement**.

Usagers concernés

La collecte concerne **les ménages** (logements individuels et collectifs) et **quelques professionnels** dont la production de biodéchets est inférieure à 5 tonnes/an.

➤ Périmètre

La collecte est effective pour les usagers des centres-bourgs de 6 communes selon un zonage (périmètre géographique) bien défini par la CC Forez-Est. Les communes concernées sont : Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières et Veauche.

➤ Fréquences

La collecte des bacs / abri-bacs se fait avec des fréquences de collecte variables en fonction de la saisonnalité. Les fréquences de collecte minimum sont présentées ci-après :

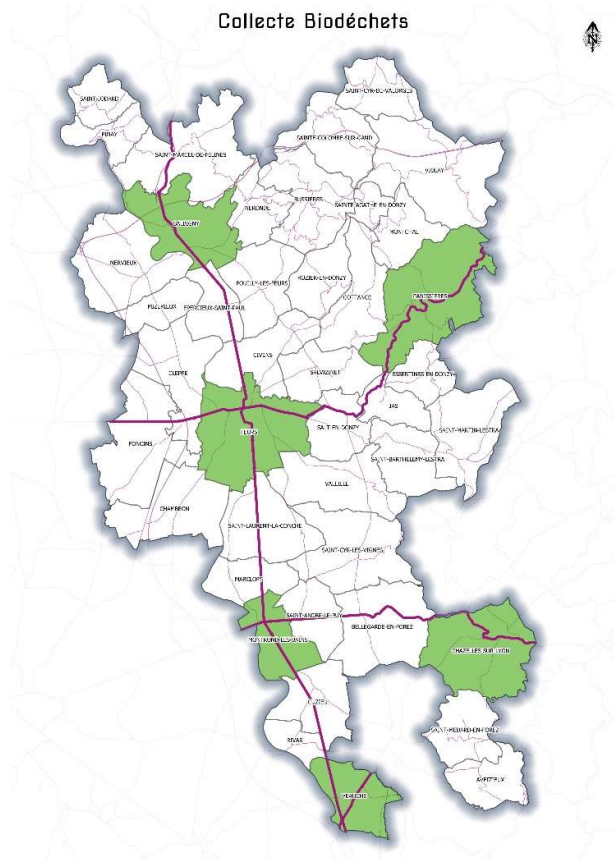
- 1 fois par semaine toute l'année pour les bacs individuels
- 1 fois par semaine du 1er octobre au 30 avril (saison basse) pour les abri-bacs
- 2 fois par semaine du 1^{er} mai au 30 septembre (saison haute) pour les abri-bacs

Une prestation de lavage des bacs est couplée à chaque collecte. Les abris bacs sont lavés une fois par mois.

➤ Quantités

En 2023, seuls deux mois de collecte effectués, soit une quantité s'élevant à **43 tonnes**.

		TOTAL 2023 BIODECHETS PAV	Répartition
Quantités Collectées (en tonnes)	Ménages	26.604	62%
	Professionnels	15.971	38%
Total		42.575	



3. Tri, transfert des biodéchets

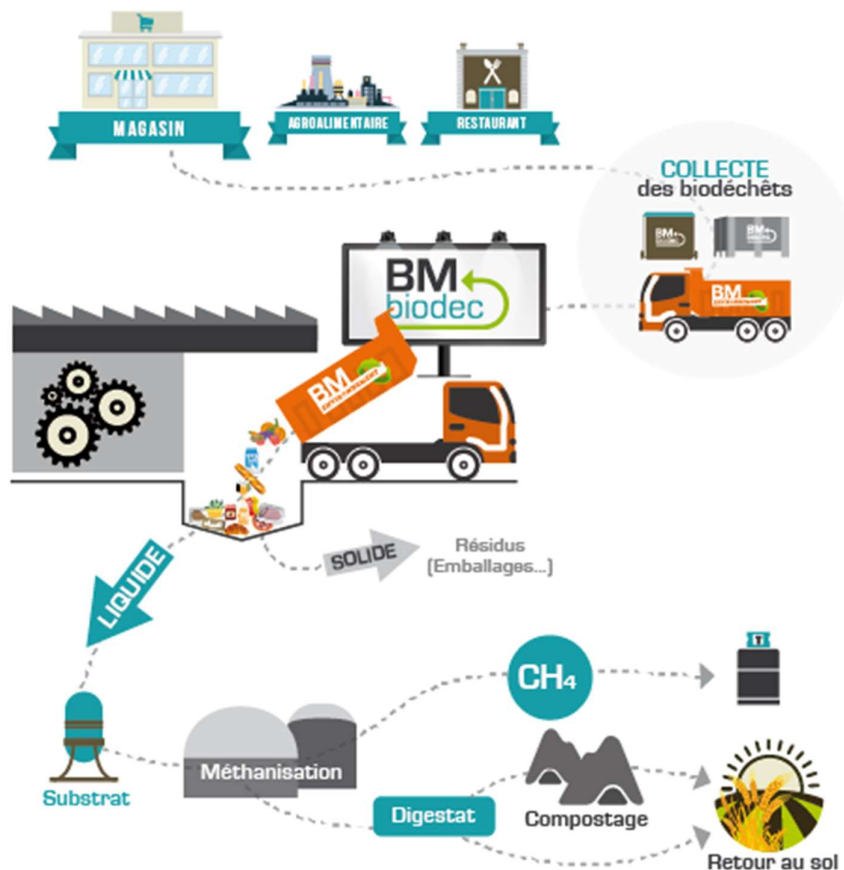
La société **BM Environnement** assure la prestation de tri et transfert des biodéchets. A l'issue des collectes les biodéchets sont **prétraités** sur le **site de Sainte Agathe-la-Bouteresse** où ils sont triés mécaniquement et transformés en substrat alimentaire. Ils sont ensuite pompés par des citernes de 30T et orientés sur l'unité de méthanisation locale de St Cyr les Vignes.

4. Traitement des biochéchets

Les **biodéchets** collectés sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est sont transportés pour être traités sur **l'unité de méthanisation des St Cyr les Vignes** exploitée par la **SARL METHAGIRAUD**

Les **refus de tri** du process (principalement les **emballages ou erreur de tri contenu dans le flux**) sont **emmenés sur** une filière de valorisation énergétique à **Bourgoin-Jallieu**. Le tonnage exact fait l'objet de caractérisations précises en début de service.

		TOTAL 2023 BIODECHETS PAV	Répartition
Quantités Traitées (en tonnes)	Biodéchets	39.893	83%
	Refus	2.682	7%
Total		42.575	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

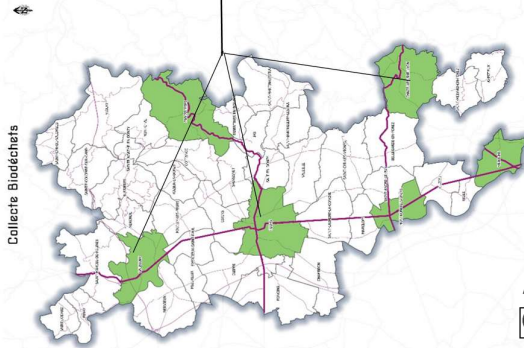
Réception par le préfet : 01/10/2024

5. Synoptique des Biodéchets

SYNOPTIQUE DE LA COLLECTE DES BIODECHETS (ANNEE 2023)



SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



PRECOLLECTE



Conteneurs d'apport volontaire
48 conteneurs ménagers
112 professionnels

COLLECTE



Collecte apport volontaire
43 tonnes
BM ENVIRONNEMENT

TRI / TRANSFERT

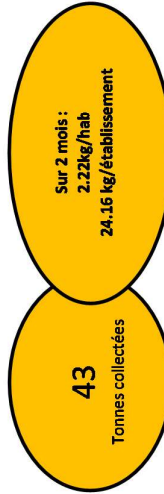


Centre de tri et de transfert
Site Agathe la Bouteresse
BM ENVIRONNEMENT

TRAITEMENT



Recyclage
St Cyr les Vignes (42)
SARL METAGIRAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Collecte sélective et tri des recyclables secs (hors verre)

Les **emballages recyclables et papiers**, collectés séparément, sont des déchets pouvant faire l'objet d'une **valorisation matière**. Ce sont :

- Les flacons et bouteilles en **plastique** ;
- Les **cartonnettes, briques alimentaires** ;
- Les **emballages métalliques** (canettes, barquettes en aluminium, boîtes de conserve...) ;
- Tous les **papiers**.

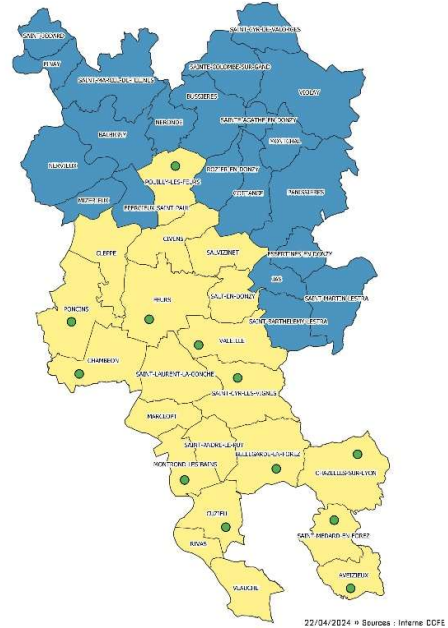
Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

La Communauté de Communes de Forez-Est a mis en place un **schéma de collecte sélective « mixte »** sur son territoire et a étendu, en 2021, la collecte sélective en apport collectif à des communes ou secteurs de communes jusque-là collectés en porte à porte.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, **9 communes** sont collectées en **porte à porte (PAP)**, **21 communes** sont collectées en **points d'apport collectif (PAC)**. **12 communes** bénéficient d'une **collecte mixte (PAP / PAC)**.

46% des habitants du territoire sont collectés en **porte à porte** et **54%** en **apport collectif**.

Les **emballages ménagers recyclables et papiers** sont collectés **en mélange** (collecte multiflux).



1. Pré-collecte des recyclables secs (hors verre)

➤ Pré-collecte en porte à porte

Les **déchets ménagers recyclables** sont collectés dans des **bacs roulants normalisés**.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes de Forez-Est a harmonisé son mode de gestion et d'attribution des équipements de pré-collecte des déchets ménagers recyclables.

Les **déchets ménagers recyclables secs (hors verre)** doivent être déposés dans des **bacs normalisés** d'une capacité de **140 à 770 litres** (hors expérimentations nécessitant des volumes de bacs différents), conformes aux normes EN 840.1 à EN 840.6 à préhension frontale exclusivement.

La **Communauté de Communes de Forez-Est** assure **la dotation et le renouvellement** de ces bacs. Chaque usager doit pouvoir identifier son bac au travers d'un numéro spécifique indiqué sur la cuve.



Chaque type de bacs dispose d'un coloris dédié. Les **déchets ménagers recyclables secs (hors verre)** sont entreposés dans des **bacs gris à couvercles jaune**. Certains peuvent disposer de couvercles operculés selon les conditions définies par les services de la Communauté de Communes de Forez-Est ou à la demande formulée par l'utilisateur. Ces limitations ont pour objectif de maîtriser la qualité des déchets recyclables collectés.

La **Communauté de Communes de Forez-Est** gère **en régie son parc de bacs roulants**. Ce qui implique une mise à disposition gratuite des bacs auprès des usagers du service public. La collectivité assure :

- La **dotation en bacs neufs ou reconditionnés** ;
- Le **renouvellement du parc** ;
- La **fourniture des pièces ou l'échange du bac** nécessaire au maintien en état de fonctionnement du parc de bacs, est sous gestion publique.

En cas de vol ou de dégradation, le remplacement du bac ou de la pièce détachée (couvercle) est payant.

Les **bacs** sont **attribués à une adresse** qu'il s'agisse de logements individuels ou collectifs ou d'une activité professionnelle. Ils sont confiés à un usager identifié et responsable des bacs roulants (le propriétaire, le locataire, le professionnel occupant). Ce dernier en assure le nettoyage. Le bac mis à disposition reste la propriété de la CC de Forez-Est. De ce fait, l'utilisateur n'est pas autorisé à céder, louer, déménager ou s'attribuer pour un autre usage le(s) bac(s) mis à sa disposition.

La **dotation en bacs** des maisons individuelles et des habitats collectifs est définie par la Communauté de Communes de Forez-Est de la façon suivante :

Composition foyer	Emballages et Papiers
1-2 personnes	140L
2-3 personnes	240L
3 personnes et plus	360L
Habitat collectif (poubelles collectives)	360L-770L (operculés)

Au **31 décembre 2023**, la Communauté de Communes de Forez-Est dispose d'un parc de **14 987 bacs** pour la collecte sélective des **emballages ménagers recyclables**.

En 2023, **952 bacs** ont été **distribués** et **692 bacs** ont été **retirés**.

BACS CS	BACS DISTRIBUES SUR 2023	BACS RESTITUES SUR 2023	TOTAL BACS CS AU 31/12/2023
140 L	209	233	4 769
240 L	423	303	8 344
340 L	239	127	1 652
770 L	81	29	222
TOTAL	952	692	14 987

* 1 couvercle cassé = 1 bac retiré



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

➤ Pré-collecte en apport collectif

231 colonnes d'apport collectif destinées à la collecte des **emballages ménagers recyclables et papiers en mélange (multimatériaux)** sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est. Des **points d'apport collectif «multimatériaux»** sont en place sur les **déchèteries de Feurs, Montrond les Bains et Chazelles-sur-Lyon et Panissières**.

Depuis 2021, la collectivité procède au **déploiement de la collecte sélective en apport collectif**. Ainsi, des communes jusqu'alors collectées en porte à porte sont dotées de conteneurs d'apport collectif **semi-enterrés ou enterrés** en remplacement des bacs individuels.



Territoire	Nombre de colonnes « Multimatériaux »				Ratio hab/ colonne
	Aériennes	Semi-enterrées	Enterrées	Total	
TOTAL	101	75	55	231	150

2. Collecte sélective des recyclables secs (hors verre)

➤ Collecte sélective en porte à porte

La **collecte en porte à porte** est un mode d'organisation dans lequel un bac roulant est affecté à un usager ou un groupe d'usagers identifiés et dont le point d'enlèvement des déchets est situé en bordure de voie publique au plus proche du circuit de collecte dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service de collecte. **Trois types de collecte en porte à porte** existent :

- En **bac individuel** présenté devant le logement ;
- En **point de regroupement ponctuel** : sur un espace prédéfini où sont présentés, par les usagers, les bacs individuels uniquement le temps de la collecte ;
- En **point de regroupement permanent** : points fixes sur le domaine public ou privé, où les déchets sont déposés dans des bacs roulants mutualisés.

▪ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- La **collecte en porte à porte, l'évacuation et le transfert** des ordures ménagères résiduelles et **de la collecte sélective hors verre** ;
- La collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires (tranche optionnelle).

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, la collecte sélective des **déchets ménagers recyclables** (emballages et papiers en mélange dans un même contenant) est assurée en ramassage en **porte à porte** sur **21 communes (dont 12 communes en collecte mixte (porte à porte et points d'apport collectif))** du territoire, au moyen de bennes mécanisées avec lève-conteneurs automatiques. La collecte est effectuée par la **Société VEOLIA PROPRETE – ONYX ARA**.

▪ Fréquences

La **collecte sélective en porte à porte** s'effectue **tous les 15 jours (C0,5)** sur les 21 communes ou secteurs concernés du territoire.

Les horaires de collecte en porte à porte sont variables suivant les secteurs géographiques : entre 2h et 18h (collecte matinale et en journée). Ces horaires de collecte intègrent notamment les contraintes de circulation. En cas de nécessité, ponctuellement, temporairement ou sur une fraction du territoire, les horaires de collecte peuvent être élargis.

Fréquences de collecte des déchets recyclables secs en porte à porte sur le territoire de la CC Forez-Est

Commune	Secteur	Fréquence	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			Semaines Paires						Semaines Impaires					
Aveizieux		C0,5				X								
Bellegarde en Forez		C0,5					X							
Chambéon		C0,5					X							
Chazelles-sur-Lyon	Secteur vert	C0,5				X								
	Secteur bleu	C0,5							X					
Civens		C0,5		X										
Cleppé		C0,5							X					
Cuzieu		C0,5											X	
Feurs		C0,5											X	
Marclopt		C0,5		X										
Montrond les Bains		C0,5									X			
Poncins		C0,5					X							
Pouilly les Feurs		C0,5			X									
Rivas		C0,5						X						
Saint André le Puy		C0,5		X										
Saint Cyr les Vignes		C0,5							X					
Saint Laurent la Conche		C0,5		X										
Saint Médard en Forez		C0,5							X					
Salt en Donzy		C0,5								X				
Salvizinet		C0,5			X									
Vailleille		C0,5		X										
Veauche	Secteur bleu	C0,5							X					
	Secteur vert	C0,5	X											

▪ Quantités collectées

Au cours de l'année 2023, **2 252 tonnes** de **déchets ménagers recyclables secs (hors verre)** ont été collectées **en porte à porte** sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

		TOTAL COLLECTE SELECTIVE PAP
Type de collecte		
Quantités Collectées (en tonnes)	2022	2 193
	2023	2 252
Evolution %		+ 2.69%
Typologie d'habitat		Mixte rural
Ratio (Kg/hab/an)		35.14

➤ Collecte sélective en apport collectif

La collecte en **points d'apport collectif** est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un **contenant de grand volume** est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Ces points peuvent être **enterrés, semi-enterrés ou aériens**.

▪ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- La **collecte en apport collectif, évacuation et transfert de la collecte sélective (hors verre)** ;
- Des prestations ponctuelles de **déplacement et vidage** de colonnes **multimatériaux** ;
- Le **lavage** des **colonnes aériennes** d'apport volontaire **multimatériaux** ;
- La collecte en apport collectif, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr) (tranche optionnelle).

Depuis le **1^{er} janvier 2021**, la collecte sélective des **déchets ménagers recyclables** (emballages et papiers en mélange dans un même contenant) est assurée en ramassage en **points d'apport collectif** sur **21 communes** et sur certains **secteurs de 12 autres communes** du territoire. Environ **46% de la population** de la CC Forez-Est bénéficie de cette collecte en 2023.

La **collecte sélective en points d'apport collectif** est effectuée par la **Société SUEZ RV Centre Est**. La collecte des **bornes d'apport collectif** implantées sur les **déchèteries de Feurs, Chazelles-sur-Lyon et Montrond-les-Bains et Panissières** est également intégrée dans ce marché.

	Population desservie PAC CS %	Population desservie Collecte PAP %
TOTAL	54%	46%

▪ Fréquences

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une contrainte de maintien en toutes circonstances d'une capacité d'accueil suffisante des colonnes.

■ Quantités collectées

Au cours de l'année 2023, **1 190 tonnes** de **déchets ménagers recyclables secs (hors verre)** ont été collectées **en points d'apport collectif** sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

		TOTAL COLLECTE SELECTIVE PAV
Type de collecte		
Quantités Collectées (en tonnes)	2022	997
	2023	1 190
Evolution %		+19.36%
Typologie d'habitat		Mixte rural
Ratio (Kg/hab/an)		34kg

➤ Bilan tonnage global collecte sélective (PAP + PAC)

Au total, **3 442 tonnes de déchets ménagers recyclables secs (hors verre)** ont été collectées sur l'année 2023 (porte à porte + apport collectif) soit près de 8 % de plus qu'en 2022.

	2022			2023			Kg/an/hab	Evolution (%)
	Tonnage PAP	Tonnage PAC	Tonnage TOTAL	Tonnage PAP	Tonnage PAC	Tonnage TOTAL		
TOTAL	2 193	997	3 190	2 252	1 190	3 442	55	+7.89% %

3. Transfert des recyclables secs (hors verre)

La **quasi-totalité des tonnages** de **déchets recyclables secs (hors verre)** collectés sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est transite via **deux quais de transfert** situés à proximité immédiate du territoire à collecter. Les deux quais de transfert utilisés par les collecteurs sont les suivants :

- Quai de transfert de **Montbrison**, exploité par la **Société ONYX Auvergne Rhône Alpes** (VEOLIA - Agence de Montbrison) ;
- Quai de transfert de **Mably**, exploité par la **Société SUEZ RV Centre Est**.

Seuls **quelques vidages** sont effectués **en direct au centre de tri de Firminy**, selon un planning prédéfini, en vue des prélèvements pour les **caractérisations des tonnes entrantes**.

	TONNAGES TRANSFERES		
	Quai transfert Montbrison (ONYX ARA)	Quai transfert Mably (SUEZ RV Centre Est)	Vidages directs Centre de tri – Valaura
TOTAL	2 231	1 152	40
TOTAL COLLECTE	3 423		
	65%	34%	1%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

4. Tri des recyclables secs (hors verre)

L'extension des consignes de tri a été mise en place au 1er janvier 2023 sur le Territoire de la Communauté de communes de Forez-Est.

La Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2021** pour le **tri des déchets issus de la collecte sélective (hors verre)**. Ce marché est arrivé à son terme au 22 décembre 2023.

La Communauté de communes de Forez-Est s'est associée dans un projet commun avec d'autres organisations territoriales voisines (Saint Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, Communauté de communes du Pilat Rhodanien SICTOM Velay Pilat et la Communauté de communes des

Monts du Lyonnais) dans la création d'un centre de tri des emballages et papiers ménagers à recycler afin d'offrir aux 660 000 habitants de ces territoires un service public de qualité, universel et à un coût optimisé. Ce centre de tri est entré en service au cours du dernier trimestre 2023 et est nommé **TRIVALLOIRE**.

Depuis cette date, les **déchets ménagers recyclables (emballages et papiers en mélange)**, issus de la collecte sélective mise en place par la CC Forez-Est sont acheminés par les collecteurs sur le **centre de tri VAL'AURA à Firminy 42AB exploité par la Société SUEZ RV Centre Est**. Depuis Août 2023, du fait des travaux en cours sur ce centre de tri, les déchets ménagers recyclables ont été réorientés par Suer Rv Centre-Est sur d'autres centre de tri : **Nicollin 69AK, Excoffier 74AI et Véolia 26AD** pour y être triés par flux.

En 2023, **3 423 tonnes** de **déchets recyclables secs (hors verre)** en provenance de la CC Forez-Est ont été transférées en centre de tri.

➤ Tonnages triés

Les 2 970 tonnes de **multi matériaux** ont été **triées** par les **centres de tri VAL'AURA, Excoffier, Véolia et Nicollin**.

Une partie des tonnages collectés a été stockée en fin d'année (453 tonnes soit 14% du tonnage total transféré), pour la mise en service progressive du nouveau centre de tri TRIVALLOIRE.

En sortie de chaîne de tri, les flux de matériaux sont les suivants :

- **1 313 tonnes** d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR) ;
- **1 129 tonnes** de papiers ;
- **528 tonnes** de refus de tri (y compris freinte)

Tonnes triées	2022	2023	Evolution %
EMR	1 201	1 313	+9.32%
Papiers	1 444	1 129	-21.81%
Refus de tri + freinte	556	528	-14.75%
TOTAL	3 201	2 970	-9%

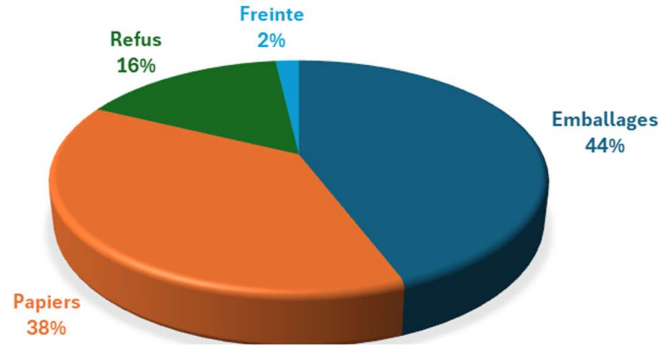
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

RÉPARTITION TONNAGES TRIÉS 2023



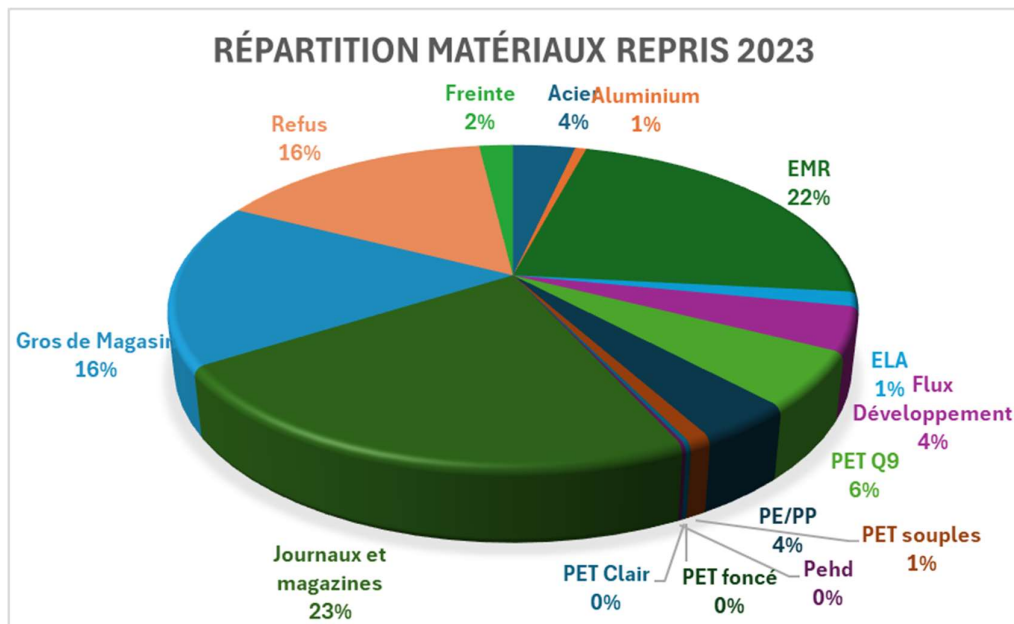
➤ Tonnages expédiés chez les repreneurs

Dans le cadre de la signature du contrat CITEO Emballages, la Communauté de Communes de Forez-Est a effectué un choix de reprise des matériaux en sortie de centre de tri et a opté pour l'organisation suivante :

- Reprise **option « filières »** pour l'ensemble des matériaux : **acier, aluminium, plastiques, verre**
- Reprise **option « fédérations » pour le carton** : EMR (5.02), ELA (5.03) et carton de déchèterie (1.05)

Avec le passage à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, les matériaux plastiques font l'objet de deux repreneurs distincts : Valorplast et Citeo développement.

Ainsi, la reprise des matériaux triés sur le territoire de la CC Forez-Est au cours de l'année 2023, s'est effectuée comme suit :



Du 01/01/2023 au 31/12/2023		
Matériaux	Reprise matière	Repreneurs
Acier	Option « Filières »	ARCELOR MITTAL
Aluminium		AFFIMET
Flaconnages plastique strandart4		VALORPLAST
Plastique Flux développement		CITEO DEVELOPPEMENT
Verre		VERALLIA
Carton (5.02)	Option « Fédérations »	SUEZ RV Centre Est Valorisation
Carton déchèteries (1.05)		
Briques alimentaires (ELA 5.03)		

1 236 tonnes de matériaux d'**emballages** ont été expédiées vers les différents repreneurs en 2023.

1 129 tonnes de papiers ont été expédiées vers les papetiers en vue d'un recyclage en papier journal.

445 tonnes de refus de tri ont été évacuées en enfouissement à Roche la Molière (42).

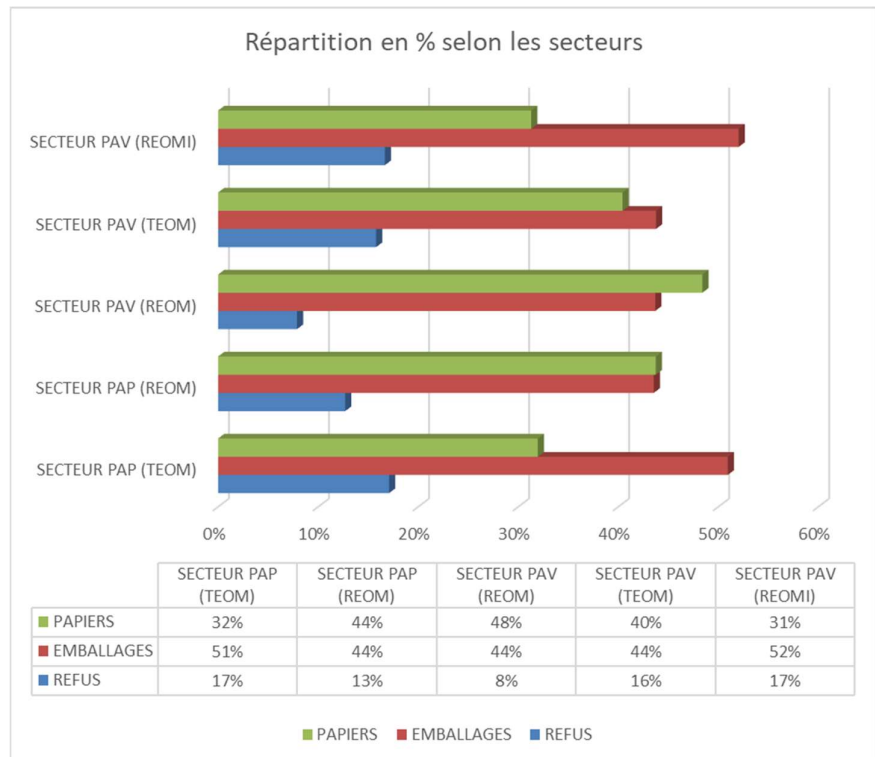
55 tonnes de freinte (perte matière au centre de tri).

A noter, un incendie survenu sur le centre de tri d'Excoffier a détruit **131 tonnes** d'emballages et papiers.

➤ Bilan des caractérisations 2023

25 caractérisations ont été faites sur le centre de tri de Firminy réparties sur 5 zones identifiées :

- **9** en secteur ancien **TEOM Porte à porte**
- **9** en secteur **REOM Porte à porte**
- **3** en secteur **REOM Points d'apports collectifs**
- **3** en secteur ancien **REOMI Points d'apports collectifs**
- **1** en secteur ancien **TEOM Points d'apports collectifs**



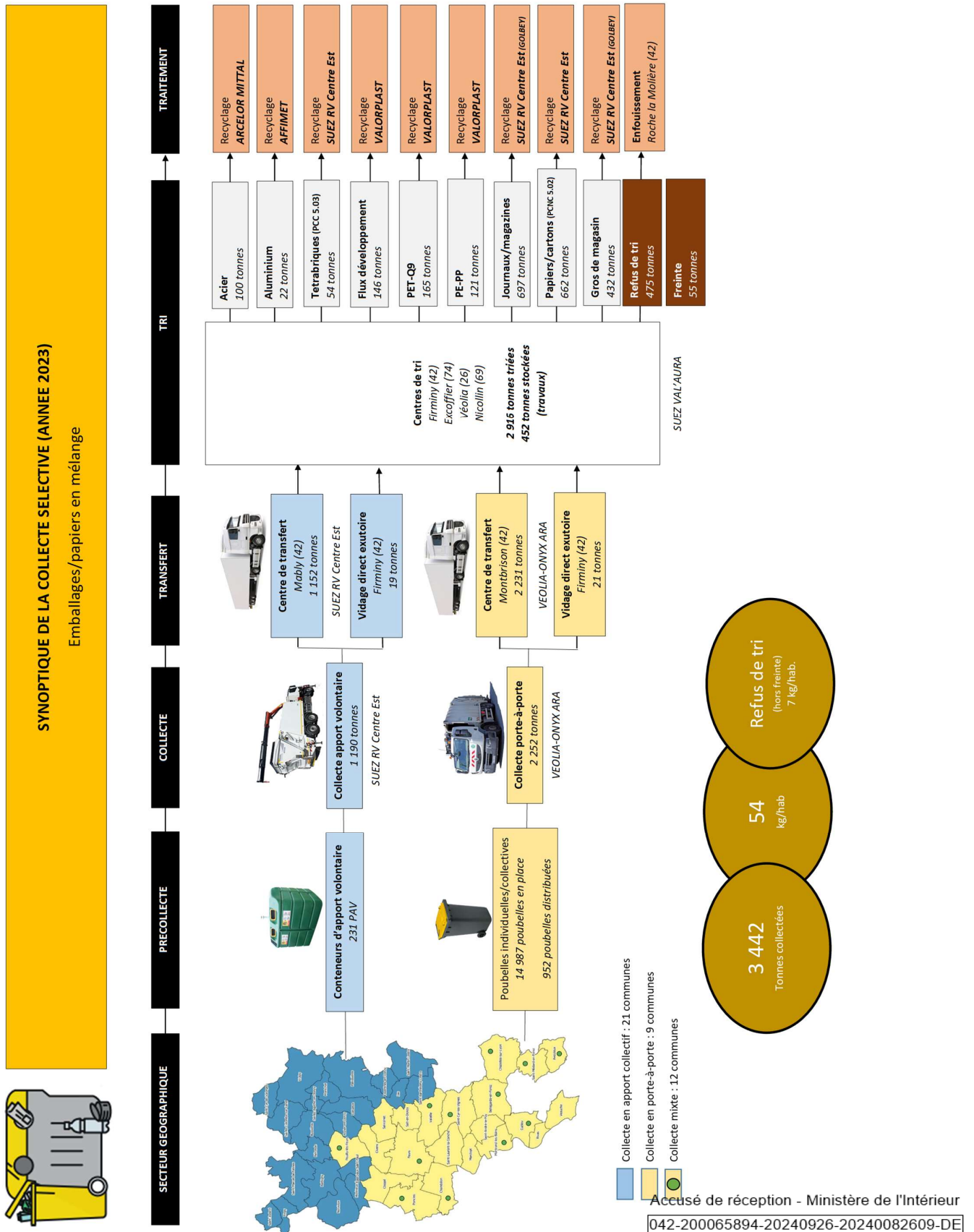
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

5. Synoptique de la collecte sélective des recyclables secs (hors verre)



Collecte et traitement du verre

Les déchets recyclables en **verre**, collectés séparément, sont des déchets pouvant faire l'objet d'une **valorisation matière**. Ce sont : les **bouteilles, bocaux et pots en verre**, débarrassés des bouchons et couvercles.

Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

1. Pré-collecte du verre

La **collecte sélective du verre** est effectuée en **points d'apport collectif**.

A la fin de l'année 2023, **214 conteneurs** sont implantés sur la totalité du de la Communauté de Communes de Forez-Est.



Territoire	Nombre de colonnes Verre				Ratio hab/ colonne
	Aériennes	Semi-enterrées	Enterrées	TOTAL	
FOREZ-EST	154	42	18	214	300

Sur le secteur de l'ex-CCPSG, les **Centres Techniques Municipaux** des communes ont été dotés d'une **colonne d'apport collectif amovible** (sur roulettes) pour la collecte du verre lors des manifestations. Un conteneur amovible est également stocké au Centre Technique de la Communauté de Communes de Forez-Est. **7 colonnes** d'une capacité de 800 litres peuvent ainsi être utilisées lors d'organisation d'évènements communaux et intercommunaux et mises à disposition des associations par les services techniques.

2. Collecte du verre en points d'apports collectifs

La collecte en **points d'apports collectifs** est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un **contenant de grand volume** est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Ces points peuvent être **enterrés, semi-enterrés ou aériens**.

➤ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- La **collecte en apport collectif, évacuation et transfert du verre** sur son territoire ;
- Des prestations ponctuelles de **déplacement et vidage de colonnes** ;
- Le **lavage** des colonnes **aériennes** d'apport collectif **verre**.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la collecte sélective du verre est assurée en ramassage en **points d'apport collectif** par la **Société GUERIN Logistique** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

➤ Fréquences

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une contrainte de maintien en toutes circonstances d'une capacité d'accueil suffisante des colonnes.

➤ Quantités collectées

2 274 tonnes de verre ont été collectées en 2023 sur le territoire de la v soit 0,03% de plus qu'en 2022.

		TOTAL CC Forez-Est
Quantités Collectées (en tonnes)	2022	2 267
	2023	2 274
Evolution %		+0.03%
Typologie d'habitat		Mixte rural
Ratio (Kg/hab/an)		35

3. Tri, transfert du verre

Le **verre** collecté sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est est transporté sur le **centre de tri et de transfert** exploité par la **Société GUERIN Logistique à Andrézieux Bouthéon**.

4. Traitement du verre

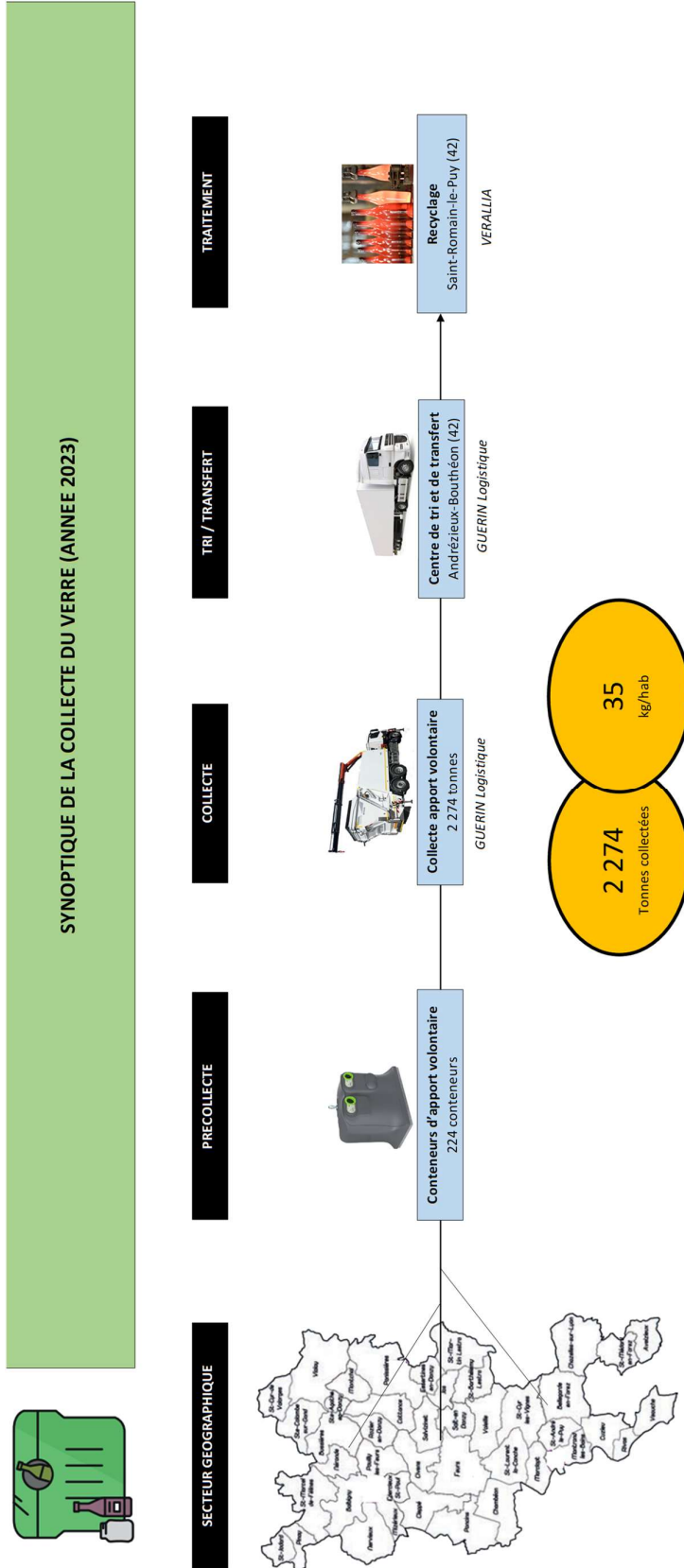
Débarrassé des impuretés et transformé en calcin, le verre est ensuite évacué vers le **repreneur Saint Gobain Emballages (VERALLIA) à Saint Romain le Puy**.

Dans le cadre du contrat de reprise option « filières » signé par la Communauté de Communes de Forez-Est avec VERALLIA, **2 274 tonnes de verre** ont été envoyées chez ce repreneur pour recyclage au cours de l'année 2023.



Andrézieux-Bouthéon dans la Loire (42)

5. Synoptique de la collecte du verre



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Collecte des cartons des professionnels

Conformément à l'article R. 2224-23 du Code général des collectivités territoriales, **les déchets assimilés** sont « les déchets collectés par le service public de gestion des déchets dont le producteur n'est pas un ménage ». En vertu de l'article L. 2224-13 du même code, la collectivité assure la collecte et le traitement des déchets assimilés, qu'elle peut, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières.

La Communauté de Communes de Forez-Est organise une **collecte de cartons en porte-à-porte** pour les **petits producteurs non ménagers des hyper centres de 6 communes** selon un périmètre défini (**Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières et Veauche**).

Sont concernés par cette collecte les **déchets d'emballages en carton en grands formats** (fibre cellulosique). Sont exclus les cartons souillés, films plastiques, polystyrène expansé, rubans de cerclage...

1. Pré-collecte des cartons des professionnels

Aucun contenant n'est utilisé pour la collecte des **cartons des petits producteurs non ménagers**. Les cartons sont déposés en vrac sur des points de collecte (généralement devant le commerce), sur le domaine public. Ils doivent être pliés (aplatis) et exempts de toute autre matière (polystyrène...).



2. Collecte des cartons des professionnels

➤ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- Le **démarchage** en porte à porte **des commerçants des 6 communes concernées** ;
- La **collecte, évacuation et valorisation** des cartons.

La Communauté de Communes de Forez-est a souhaité réserver ce marché aux **Structures d'Insertion par l'Activité Economique**.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la collecte des **cartons des petits producteurs non ménagers** est assurée par la **Ressourcerie des Monts du Lyonnais** située à Saint Symphorien sur Coise.

Le ramassage s'effectue en **porte à porte** auprès des professionnels des 6 communes concernées, ayant signé une **convention** avec ce collecteur.

Au 31 décembre 2023, **371 conventions** ont été signées par des professionnels avec la Ressourcerie des Monts du Lyonnais.

Communes	Nbre Conventions signées au 31/12/2023	Taux de conventionnement
Chazelles	75	61%
Feurs	138	48%
Balbigny	48	76%
Panissières	26	39%
Montrond	35	47%
Veauche	69	35%
	391	48%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

La collecte est assurée à l'aide d'un **fourgon 20 m3** et d'un **équipage composé d'un chauffeur et d'un ripeur**.

➤ Fréquences

La collecte des cartons des professionnels s'effectue à raison **d'une fois par semaine (C1)** sur les 6 communes concernées.

Communes	Jour de collecte
Panissières Balbigny	Mardi matin
Feurs (Boissonnette) Montrond les Bains	Mardi après-midi
Chazelles-sur-Lyon	Mercredi matin
Feurs	Jeudi journée
Veauche	Vendredi matin

➤ Quantités collectées

Au cours de l'année 2023, **241 tonnes** de **cartons** ont été collectées sur les 6 communes concernées par le marché.

		TOTAL CC Forez-Est
Type de collecte		
Quantités Collectées (en tonnes)	2022	231
	2023	241
Evolution %		+4.32%
Typologie d'habitat		Mixte rural
Ratio (Kg/commerçant/an)		617

3. Transfert des cartons des professionnels

Les cartons collectés chez les professionnels sont évacués, selon leur provenance, sur **trois sites** distincts :

- Dépôt de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais** à Saint Symphorien sur Coise
 Les cartons collectés sur les communes de Chazelles-sur-Lyon, Montrond-les-Bains, Veauche, Feurs (3^{ème} chargement + La Boissonnette) sont acheminés sur ce site. Ils sont mis en balles puis récupérés en semi-remorque par la **Société SML Recyclage**, basée à Saint Symphorien sur Coise, qui propose une filière de **valorisation « directe » vers une papeterie**.
- Déchèterie de Feurs**
 Les cartons collectés sur la commune de **Feurs** sont en partie (1^{er} chargement sur 3) évacués dans une benne « cartons » de la déchèterie puis **transférés par la Société SERMACO** sur son **centre de transfert à La Ricamarie** pour y être mis en balles.
- Déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Depuis l'automne 2020, les cartons collectés sur les communes de **Panissières et Balbigny** sont vidés dans une benne « cartons » à la déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul. Ce site reçoit également, depuis le milieu de l'année 2021, le **second chargement de la journée** effectué sur la tournée de **Feurs**.

La benne « cartons » est ensuite évacuée par la **Sté SERMACO** sur son **centre de transfert à La Ricamarie**.

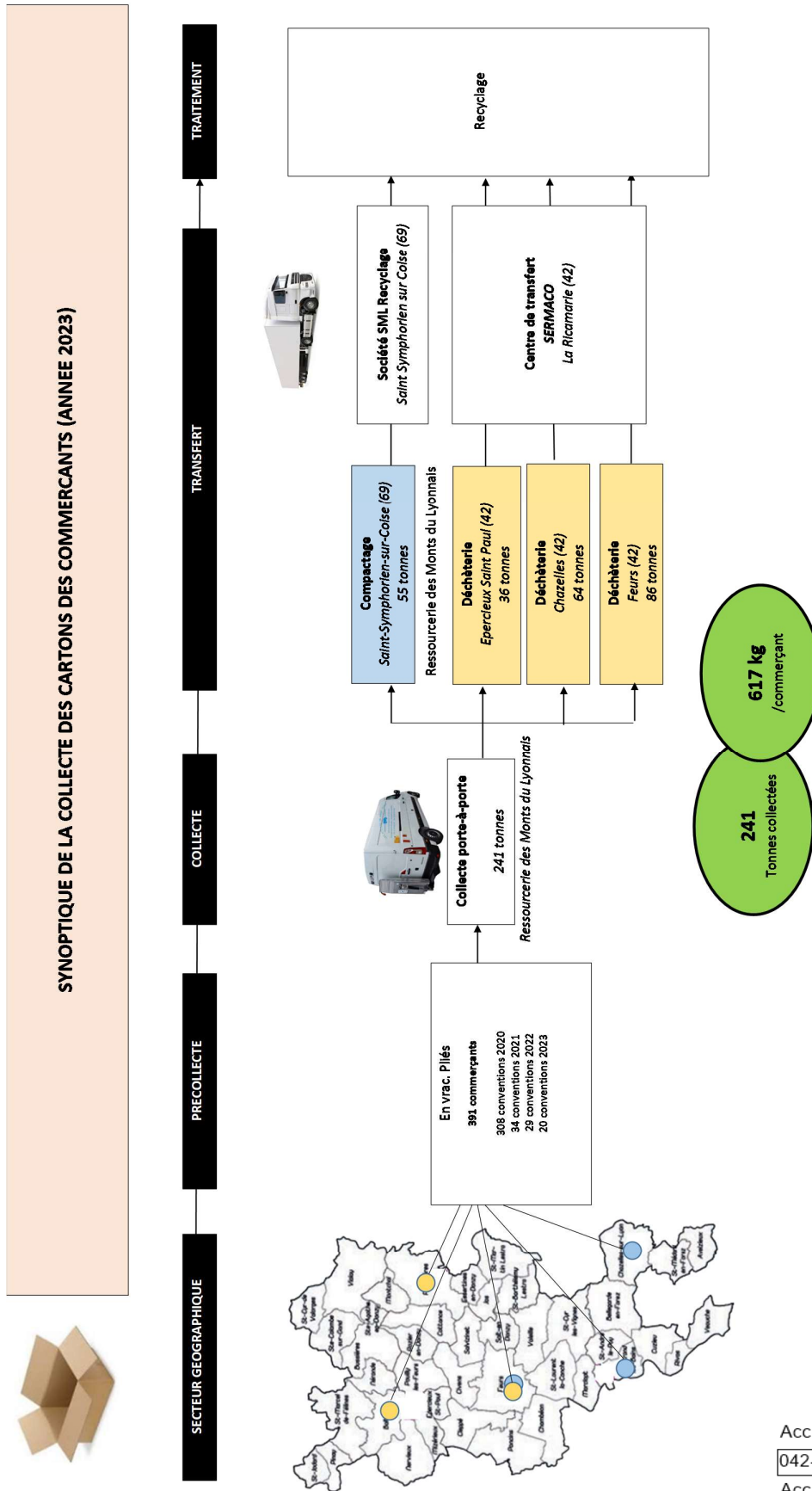
	TONNAGES TRANSFERES				TONNAGE TOTAL COLLECTE
	Dépôt de St Symphorien sur Coise (Ressourcerie Monts du Lyonnais) Puis SML Recyclage	Déchèterie Chazelles (CCFE) Puis SERMACO	Déchèterie Feurs (CCFE) Puis SERMACO	Déchèterie Epercieux Saint Paul (CCFE) Puis SERMACO	
Montrond les Bains Chazelles sur Lyon Veauche	55	64			119
Panissières Balbigny			16	20	36
Feurs			70	16	86
TOTAL	55	64	86	36	241
	23%	26%	36%	15%	

4. Recyclage des cartons des professionnels

Depuis le mois d'octobre 2020, les cartons mis en balles au dépôt de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais sont récupérés par la **Société SML Recyclage** située à **Saint Symphorien sur Coise**. SML propose une filière de **valorisation directe vers une papeterie**.

Les cartons évacués **via les déchèteries** de la Communauté de Communes de Forez-Est sont pris en charge par la **Société SERMACO**. Ils sont ensuite **évacués chez les repreneurs pour recyclage**.

5. Synoptique de la collecte des cartons des professionnels



Collecte des textiles

Les déchets textiles regroupent :

- **Les vêtements** (même usagés) ;
- **Les chaussures** (liées par paire) ;
- Les articles de **maroquinerie, peluches** ;
- Le **linge de maison** ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...).

Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

1. Pré-collecte des textiles

La **collecte des TLC** est effectuée en **points d'apport collectif (PAC)**. Le collecteur implante des conteneurs spécifiques pour la collecte des textiles, sur le secteur défini dans le cadre de la convention signée avec la collectivité. Il en assure l'entretien régulier.

A la fin de l'année 2023, **62 points d'apport collectif** sont implantés sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est soit un ratio de 1033 habitants par conteneur



2. Collecte des textiles

➤ Modalités

La collecte des **Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)** s'effectuait jusqu'à fin 2020 par le biais de conventions signées par les ex-Communautés de Communes avec différents collecteurs. Dans un objectif d'harmonisation de cette collecte, la Communauté de Communes de Forez-Est a signé en 2021 une **nouvelle convention** avec **LE RELAIS**, acteur de l'Economie Sociale et Solidaire et opérateur du secteur de la collecte et la valorisation des TLC.

➤ Fréquences

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport volontaire à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une **fréquence minimale** de vidage **d'une fois par semaine**.

➤ Quantités collectées

Au cours de l'année 2023, **157 tonnes** de **textiles** ont été collectées sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

		TOTAL CCFE
Quantités Collectées (en tonnes)	2022	157
	2023	208
Evolution %		32%
Typologie d'habitat		Mixte rural
Ratio (Kg/hab/an)		3.24

A noter : En dehors des points d'apport mis en place par la collectivité, le Relais a collecté 68 tonnes de textile via la Ressourcerie des Monts du Lyonnais (66 tonnes en 2022).

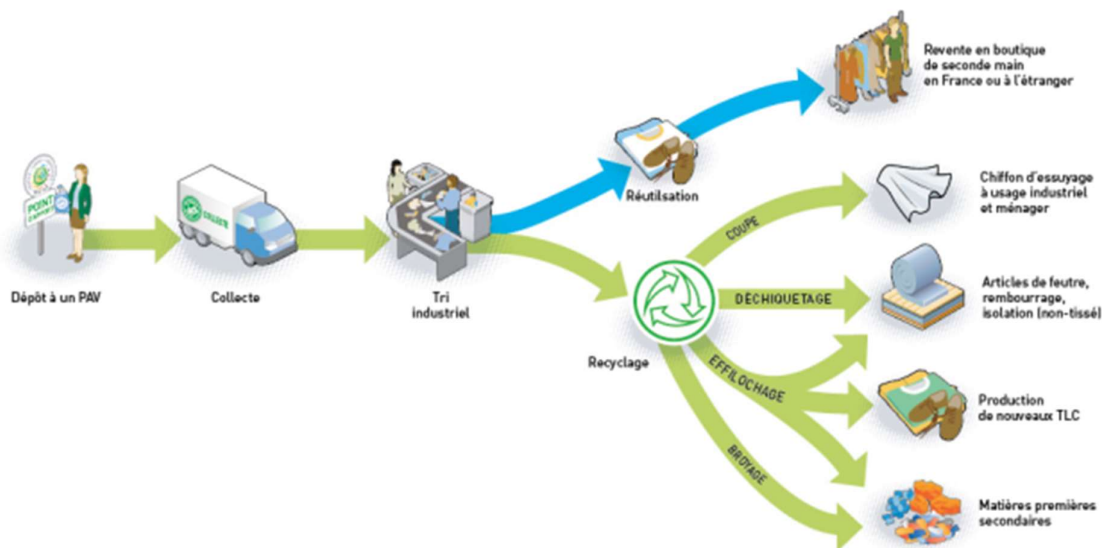
3. Transfert des textiles

Une fois collecté, le textile est acheminé vers le **centre de tri de Pélussin (42)**.

4. Recyclage des textiles

Selon leur état, les textiles collectés sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est pourront être **réemployés, valorisés** sous différentes formes (transformation en chiffons d'essuyage, effilochés et transformés en feutrine pour servir d'isolation sonore ou thermique, ...) ou **éliminés** s'ils ne sont pas récupérables.

5. Synoptique de la collecte des textiles



Gestion des déchèteries

La **déchèterie** est un **service de proximité en apport volontaire** qui accueille certains déchets apportés par les usagers, après un tri à la source en vue de leur traitement et leur valorisation. La déchèterie est un dispositif complémentaire au système de collecte traditionnelle des ordures ménagères et assimilés qui ne peuvent être collectés dans le cadre de la collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur volume, de leur dangerosité, de leur quantité ou encore de leur poids. La déchèterie est un équipement réglementé qui a vocation à :

- Evacuer les déchets non pris en charge par les collectes traditionnelles dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ;
- Favoriser au maximum le recyclage et la valorisation des matériaux, dans les meilleures conditions techniques et économiques du moment, tout en préservant les ressources naturelles ;
- Limiter la pollution due aux dépôts sauvages et aux déchets diffus spécifiques ;
- Sensibiliser la population aux éco-comportements en matière de production de déchets (achat écoresponsable, réemploi, tri...) ;
- Encourager la prévention des déchets par le réemploi de certains déchets en lien avec le programme local de prévention des déchets.

Cinq déchèteries sont réparties sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Implantation des déchèteries



A noter : L'ouverture de la **nouvelle déchèterie de Chazelles sur Lyon** est effective depuis juillet 2021.

Nombre de déchèteries	Implantation de la déchèterie	Population desservie par déchèterie	Gestion du haut de quai	Gestion du bas de quai	Accueil des professionnels
5 déchèteries	Epercieux-Saint-Paul	64 083 (12 817 hab. / site)	Régie	Prestation : Sté SERMACO	Oui
	Panissières				Oui
	Feurs				Oui
	Chazelles-sur-Lyon				Oui
	Montrond-les-Bains				Oui

La référence en milieu rural est de 1 déchèterie pour 10 000 habitants. Ainsi, 6 déchèteries seraient nécessaires selon cette référence.

Cependant, les communes de l'ex-CCPSG (excepté Montrond les Bains et Saint André le Puy) représentant 14 873 habitants, ont accès à certaines déchèteries de Saint Etienne Métropole via la signature d'une convention.

1. Gestion du haut de quai des déchèteries

➤ Gardiennage

La **gestion du haut de quai** des cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est est effectuée en **régie**. **15 agents** assurent le gardiennage soit **12 ETP**.

Déchèterie	Nbre ETP
Epercieux-Saint-Paul	2,40
Panissières	1,80
Feurs	2,70
Chazelles-sur-Lyon	2,60
Montrond les Bains	2,50
TOTAL	12,00

➤ Horaires d'ouverture

Les déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est ont une amplitude d'ouverture hebdomadaire de **40,5 heures** (sauf pour la déchèterie de Panissières : **30 heures/semaine**).

Les **horaires d'ouverture** sont les suivants (hors Panissières) :

Déchèteries Feurs Chazelles-sur-Lyon Montrond-les-Bains Epercieux-Saint-Paul	
Lundi	14h00-17h30
Mardi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Mercredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Jeudi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Vendredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Samedi	08h30-17h30 (sans interruption)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Les **horaires d'ouverture de la déchèterie de Panissières** sont les suivants :

Déchèterie Panissières	
Lundi	14h00-17h30
Mardi	14h00-17h30
Mercredi	14h00-17h30
Jeudi	14h00-17h30
Vendredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Samedi	08h30-17h30 (sans interruption)

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

➤ Modalités d'accès

▪ Droits d'accès

Sont autorisés à accéder aux **5 déchèteries** de la Communauté de Communes de Forez-Est :

- Les **particuliers** résidant dans l'une des 42 communes membres de la CC Forez-Est, **gratuitement et sans limitation de volume**. Plusieurs justificatifs pourront être demandés par le gardien :
 - La carte grise du véhicule utilisé ;
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
 - Une facture de redevance ;
 - Une carte d'identité ;
 - Pour les particuliers utilisant un véhicule d'entreprise, une attestation sur l'honneur mentionnant que l'apport de déchets provient du foyer, et que le type de déchets ne soit pas en lien avec l'activité du véhicule de l'entreprise.
- Les **professionnels (artisans, commerçants et petites entreprises)** dont le siège social se situe sur l'une des 42 communes de la CC Forez-Est et **possédant la carte d'accès aux déchèteries payante** délivrée par la collectivité.
Les déchets provenant de chantiers ou prestations réalisés sur le territoire des 42 communes de la CC Forez-Est par des entreprises extérieures sont acceptés à condition qu'ils possèdent également la carte d'accès payante, valable pendant la durée des travaux uniquement.
Le **volume** de déchets **autorisé** à être déversé par les professionnels est limité à **3m³/jour**.
La carte d'accès délivrée par la Communauté de Communes de Forez-Est permet aux professionnels de déverser **10 m³ de déchets** pour un montant de **200 € (20€/m³)**.
- Les **services techniques** des 42 communes de la CC Forez-Est **gratuitement et sans limitation de volume**. Au-delà de 3m³/jour, les services techniques doivent contacter les agents de déchèterie pour s'assurer de la place disponible dans les bennes.

Sont autorisés à accéder à la **déchèterie de Montrond-les-Bains** (dans le cadre d'une convention signée avec **Loire Forez Agglomération**) :

- Les **particuliers** de 4 communes membres de **Loire Forez Agglomération (LFA)** : Boisset-lès-Montrond, Chalain-le-Comtal, Magneux-Haute-Rive et Unias.

Sont autorisés à accéder à la **déchèterie de Chazelles-sur-Lyon** (par convention signée avec la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais**) :

- Les **particuliers** de 14 communes membres de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) sans limitation de volume : Aveize, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux, Meys, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Symphorien-sur-Coise et Haute Rivoire.
- Les **professionnels (artisans, commerçants et petites entreprises)** dont le siège social se trouve sur l'une des 7 communes membres de la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) pour le dépôt du carton uniquement** : Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, et Virigneux.
A noter toutefois qu'un professionnel provenant d'une commune membre de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), réalisant des travaux sur le territoire de la CC Forez-Est, pourra accéder aux déchèteries de la CC Forez-Est.
Ils doivent **posséder la carte d'accès aux déchèteries payante** délivrée par la Communauté de Communes de Forez-Est. La carte permet de déverser **10 m³ de déchets** pour un montant de **200 €** (20 €/m³). Les dépôts sont **limités à 3 m³ par jour**.
- Les **services techniques** de 14 communes de la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)** par convention : Aveize, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux, Meys, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Symphorien-sur-Coise et Haute Rivoire. Ils doivent **posséder la carte d'accès aux déchèteries payante** délivrée par la Communauté de Communes de Forez-Est. Avec limitation de volume (**3m³/jour**).

Sont inclus dans les usagers ménagers les associations implantées sur le territoire des 42 communes de la Communauté de Communes de Forez-Est. Certains usagers sont rémunérés par « chèques emploi service » pour des petits travaux ou évacuation de déchets. Ils ne sont pas considérés comme professionnels et accèdent aux déchèteries dans les mêmes conditions qu'un particulier.

Un **contrôle d'accès par lecteur de plaque d'immatriculation** est effectif sur la **déchèterie de Chazelles-sur-Lyon** depuis le mois de septembre 2021. Tous les utilisateurs de la déchèterie doivent s'enregistrer auprès de la CC Forez-Est (inscription depuis le site internet), en amont de leur passage sur le site.

▪ Limitations d'accès

L'accès aux déchèteries est limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de longueur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres et de **PTAC inférieur à 3,5 tonnes**.

L'accès est également limité pour les **professionnels** : ils doivent se procurer, auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, une **carte d'accès prépayée à la déchèterie**.

Ci-dessous la **grille tarifaire pour les professionnels** (y compris professionnels et services techniques des 14 communes de la CCMDL mentionnées dans la convention) :

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS	
Carte d'accès renouvelable (10m ³)	200€
Ferrailles	Gratuit
Cartons	Gratuit

1 passage dans la limite de **3m³/jour**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération.

Les déchets apportés doivent impérativement être **triés**.

Les **Déchets Diffus Spécifiques, l'amiante lié, les pneus et les DEEE des professionnels** ne sont pas admis.

➤ **Fréquentation**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les habitants des 42 communes de la Communauté de Communes de Forez-Est peuvent se rendre indifféremment sur l'une ou l'autre des cinq déchèteries.

La **fréquentation** relevée sur chaque déchèterie est la suivante :

Déchèteries	2022		2023		Evolution Nbre d'entrées %	Saisie des entrées
	Nb d'entrées	Dont professionnels	Nb d'entrées	Dont professionnels		
Epercieux-Saint-Paul	41 546	1,03%	45 519	2%	10 %	Manuelle
Panissières	20 311	0,95%	19 304	1%	-5 %	Manuelle
Feurs	42 795	2,53%	46 187	3%	8 %	Manuelle
Chazelles-sur-Lyon	35 114	8,81%	42 018	8%	29 %	Manuelle & informatisée
Montrond-les-Bains	33 304	2,32%	34 555	2%	4 %	Manuelle
TOTAL	173 070	3,21%	185 583	3%	5 %	Manuelle

2. Gestion du bas de quai des déchèteries

La gestion du bas de quai des déchèteries concerne la mise à disposition de bennes, l'évacuation et le traitement des déchets.

➤ **Modalités**

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour la **gestion du bas de quai de ses déchèteries** :

- **Mise à disposition de bennes** pour les cinq déchèteries du territoire ;
- **Compactage** de certains flux de déchets ;
- **Evacuation des bennes et traitement** de certains flux collectés ;
- **Mise à disposition de bennes** pour distribution de **compost**.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la **gestion du bas de quai des déchèteries** est assurée par la **Société SERMACO** basée à La Ricamarie.

➤ **Mise à disposition de bennes**

52 bennes mises en place mensuellement en 2023 par le prestataire) gestionnaire du bas de quai des déchèteries dont 7 bennes de réserve (en bleu) :

Déchèterie	Carton Benne 30m ³	Métaux Benne 30m ³	Inertes Benne 10m ³	Bois Benne 30m ³	DIB Benne 30m ³	Déchets verts Benne 30m ³	Plâtre Benne 10 m ³	Amiante Benne 20 m ³	TOTAL
Epercieux-Saint-Paul	2*	1 + 2	1	1 + 1	2	2	1		13
Panissières	2	1	1	1	2		1		8
Feurs	1	1	2	1	2 + 1	2	1 (20 m ³)	1	12
Chazelles sur Lyon	1 + 1	1	1	1 + 1	1	2			9
Montrond les Bains	1	1	1	1	2 + 1	3			10
TOTAL	8	7	6	7	11	9	3	1	52

* 1 benne rajoutée pour le vidage des cartons collectés par la Ressourcerie des Monts du Lyonnais

Ponctuellement et selon les besoins, le prestataire a été amené à mettre en place des bennes supplémentaires ou au contraire à retirer certaines bennes.

➤ Compactage

1 525 interventions de compactage de bennes ont été effectuées par la Société SERMACO au cours de l'année 2023.

Déchèterie	Nombre d'interventions compactage
Epercieux-Saint-Paul	305
Panissières	305
Feurs	305
Chazelles-sur-Lyon	305
Montrond-les-Bains	305
TOTAL	1 525

Chaque passage de Packmat permet d'économiser en moyenne un à deux transports de bennes.

➤ Transport des déchets vers les exutoires

Les déchets collectés sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est sont transportés par la Société SERMACO vers différents exutoires selon le type de déchet.

L'utilisation par le prestataire d'un camion remorque permet de n'utiliser qu'un véhicule pour le transport de deux bennes et de diviser par deux les émissions de CO2.

▪ Transports / rotations de bennes

En 2023, le prestataire a effectué **3 082 rotations de bennes**.

Déchèterie	Nombre de rotations								
	Carton Benne 30m ³	Métaux Benne 30m ³	Inertes Benne 10m ³	Bois Benne 30m ³	DIB Benne 30m ³	Déchets verts Benne 30m ³	Plâtre Benne 10 m ³	Amiante Benne 20 m ³	TOTAL
Epercieux-Saint-Paul	128	50	108	130	219	219	29		883
Panissières	44	20	40	45	81		22		252
Feurs	149	27	77	422	248	238	44	12	1217
Chazelles-sur-Lyon	84	27	87	95	138				431
Montrond-les-Bains	47	18	58	70	101	183			477
TOTAL	452	142	370	762	787	640	95	12	3 260
<i>Evolution 2022/2023</i>	2%	4%	-2%	58%	-17%	14%	-4%	-63%	6%

■ Sites et modes de traitement

Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Cartons	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42) Puis SUEZ RV Centre Est FIRMINY (42)	Mise en balles puis expéditions repreneurs Contrat de reprise matières « option fédérations » SUEZ RV Centre Est
Déchets verts	ELYA & CO - SAINT LAURENT LA CONCHE	Compostage (valorisation matière)
	Broyage sur plateformes de la CCFE	Co-compostage Exploitations agricoles de proximité
Tout venant	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42) puis I.S.D.N.D. SUEZ RV BORDE MATIN ROCHE LA MOLIERE (42)	Surtri puis enfouissement (79%) / valorisation en Combustibles Solides de Récupération (21%)
Gravats	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42)	Surtri puis réemploi (remblai)
Ferraille	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42)	Surtri Puis valorisation matière
Bois	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42)	Préparation et broyage Valorisation matière ou énergétique (Combustibles ou fabrication de panneaux)
Plâtre	PLACO PLATRE – CHAMBERY (73)	Valorisation matière
Amiante lié	I.S.D.ND. SUEZ RV BORDE MATIN ROCHE LA MOLIERE (42)	Enfouissement
Toxiques (DDM)	TREDI SALAISE SUR SANNE (38) SARPI LA TALAUDIÈRE (42)	Incinération
Piles	COREPILE	Valorisation matière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Cartouches d'impression	PRINTERREA – CHERISY (28)	Valorisation
Capsule Nespresso	SUEZ – PONT DU CHATEAU (63)	Valorisation
Huiles alimentaires	ECOVALIM – ONDAINE AGRO LE CHAMBON FEUGEROLLES (42)	Valorisation énergétique : biocarburant, combustibles
Gros Electro Ménager Hors Froid	GODARD – CHENOVE (21) PRAXY CENTRE – ISSOIRE (63)	Réemploi ou recyclage Valorisation matière / énergétique Elimination en installations spécialisées
Gros Electro Ménager Froid	TERRECOVAL – LA CHAMBRE (73)	
Ecrans	ENVIE SUD EST – VILLEURBANNE (69)	
Ecrans plats		
Petits Appareils en Mélange	ENVIRONNEMENT RECYCLING – DOMERAT (34) SUEZ RV DEEE – FEYZIN (69)	
Lampes	LUMIVER (59) INDAVER (BE) ARTEMISE – VULAINES (10) TREE (IT)	
Déchets d'Éléments d'Ameublement & ABJ et Jouets	Centre de tri RDS via ECOMaison	Tri et valorisation Matière
ABJ Th – ASL Articles Bricolages et jardin + Sport et Loisir	Centre de tri VACHER via EcoLogic	Tri et valorisation matière
Pneus	EUREC (ALIAPUR)–ST PIERRE-DE-CHANDIEU (69)	Valorisation matière
Objets pour réemploi	Ressorcerie des Monts du Lyonnais CHAZELLES-SUR-LYON (42) SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (69) Les Anges de la Turdines (Panissières 42)	Réemploi / Revente en boutique

➤ Quantités collectées et traitées

19 026 tonnes de déchets (y compris DDM et autres collectes spécifiques) ont été collectées en 2023 sur les 5 déchèteries soit 0.7% de moins qu'en 2022.

Tonnages collectés sur les 5 déchèteries
Année 2023

Déchèterie Panissières			Déchèterie Chazelles sur Lyon			Déchèterie Epercieux Saint Paul			Déchèterie Montrond les Bains			TOTAL 5 DECHETERIES		
2022	2023	Evolution %	2022	2023	Evolution %	2022	2023	Evolution %	2022	2023	Evolution %	2022	2023	Evolution %
67,62	65,78	-3%	127,86	148,24	16%	185,54	180,52	-3%	86,12	80,14	-7%	676,70	713,48	5%
83,78	70,64	-16%	118,12	121,70	3%	156,02	159,98	3%	92,58	71,76	-22%	525,26	522,26	-1%
824,01	708,00	-14%			#DIV/0!	735,14	500,00	-32%	782,61	859,02	10%	4 568,66	4 425,55	-3%
			873,21	1 014,00		98,86	63,00	-36%						
									206,84	199,94	-3%			
377,10	382,52	1%	958,42	1 007,58	5%	943,04	1 097,62	16%	745,17	628,09	-16%	3 828,82	3 879,57	1%
524,10	476,32	-9%	670,96	742,00	11%	1 151,00	1 132,78	-2%	669,86	617,40	-8%	4 836,96	4 417,90	-9%
14,50	14,86	2%	18,08	16,64	-8%	18,57	18,80	1%	12,76	10,71	-16%	95,53	99,25	4%
241,64	221,72	-8%	487,34	469,60	-4%	543,60	562,66	4%	307,60	308,78	0%	2 117,78	2 068,00	-2%
0,02		-100,00%	5,14	4,69	-9%	0,00			1,62	2,99	85%	6,78	7,68	13%
4,96	3,80	-23%	8,66	8,120	-6%	7,53	7,45	-1%	6,52	4,750	-27%	34,89	31,49	-10%
0,38	0,86	125%	0,86	1,235	44%	1,43	1,44	0%	0,67	1,250	88%	5,06	6,62	31%
1,528	0,55	-64%	2,680	2,093	-22%	1,561	2,22	42%	0,444	1,054	137%	7,196	7,27	1%
0,042	0,06	43%	0,171	0,238	39%	0,243	0,41	68%	0,000	0,087		0,456	0,84	84%
			0,65	0,98	51%							0,649	0,98	51%
62,18	53,98	-13%				97,72	93,66	-4%				275,50	269,58	-2%
												116,36	36,96	-68%
7,62	7,30	-4%	9,61	10,97	14%	7,34	8,13	11%	4,56	5,43	19%	33,56	36,56	9%
7,383	7,84	6%	12,282	13,129	7%	14,551	15,87	9%	11,632	13,57	17%	59,832	66,63	11%
0,46	0,44	-5%	0,61	0,64	4%	0,60	0,68	13%	0,38	0,33	-14%	2,78	2,82	2%
72,58	74,17	2%	106,49	116,28	9%	126,56	142,42	13%	93,72	91,70	-2%	503,18	557,29	11%
249,66	309,00	24%	185,04	225,00	22%	303,64	390,00	28%	317,38	316,00	0%	1 404,10	1 706,00	22%
	12,72			9,46			15,43			13,83			70,42	
	3,42			2,90			5,24			5,60			17,39	
			32,27	36,71	14%	30,67	25,83	-16%		19,18		62,94	81,72	30%
2 539,56	2 413,97	-5%	3 618,45	3 952,202	9%	4 423,62	4 424,12	0%	3 340,46	3 251,61	-3%	19 162,98	19 026,27	-1%
2 162,46	2 031,450	-6%	2 660,03	2 944,622	4%	3 480,58	3 326,504	-16%	2 595,29	2 623,52	13%	15 334,16	15 146,70	

ABJ : Articles de Bricolage et de Jardin

es ABJ Th et ASL : Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques et Article de Sport et de Loisir

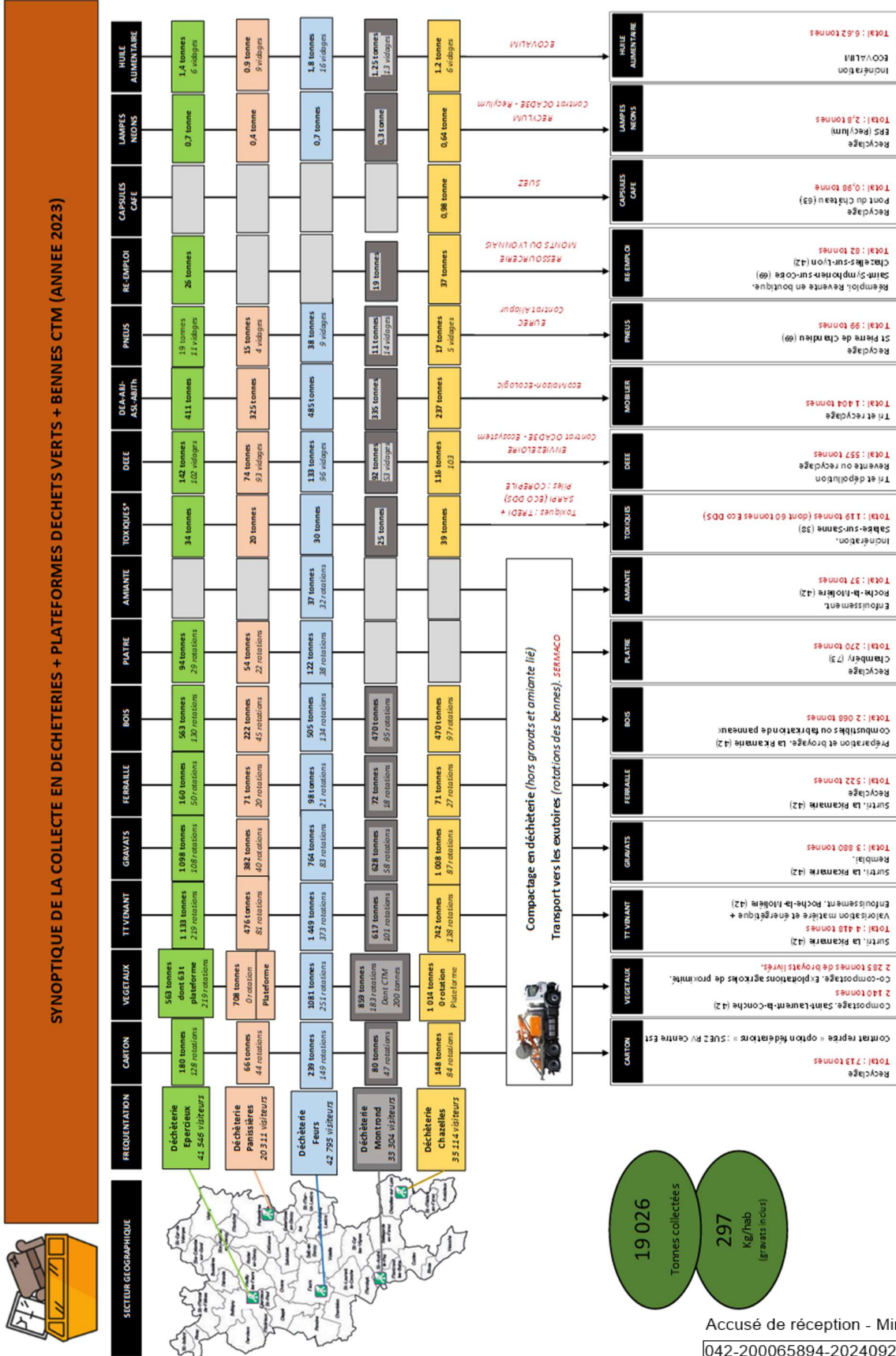
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

3. Synoptique déchèteries



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

4. Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et des Lampes

Les **4 catégories** constituant les **DEEE** ménagers sont les suivantes :





- **GEM HF : gros électroménager hors secteur froid** (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)
- **GEM F : gros électroménager du secteur froid** (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)
- **Ecrans** : téléviseurs ou moniteurs
- **PAM : petits appareils en mélange** (aspirateur, fer à repasser, jouets électriques, outillage de bricolage et de jardinage...)

➤ Modalités

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé, une convention avec l'éco-organisme **ECOSYSTEM** pour la mise en place de la collecte sélective des **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et des lampes** sur ses déchèteries.

Le collecteur intervenant dans le cadre de cette convention est la **Société ENVIE2E Loire**.

➤ Quantités collectées et traitées

	Quantités collectées 2022 (Tonnes)	Quantités collectées 2023 (Tonnes)	Progression des flux 2022/2023	Nombre d'objets 2023
 GEM HF	159	185	16%	3 509
 GEM F	100	103	3%	1 947
 ECRANS	40	42	5%	3 565
 PAM	203	227	12%	150 342
LAMPES	2.9	2.8	-3%	28 673
Total	505	557	10%	188 036


La Communauté de Communes de Forez-Est a collecté en 2023 sur ses 5 déchèteries :

188 036 appareils
et 28 673 lampes



➤ Performance 2023

Le nombre d'habitants pris en compte pour le calcul de la **performance 2023** s'élève à **64 083 habitants** (convention OCAD3E).

Performance 2023 – Forez-Est :	Performance filière(en Kg/ha/an*)	Collectivités Locales
8.7 Kg/hab/an 	Au niveau départemental, la performance est de :	7,3
	Au niveau régional, la performance est de :	7,4
	Au niveau national, la performance est de :	6,4
* Calcul sur la base du recensement INSEE 2020 (valable au 01/01/2023)		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

5. Collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) – Articles de Bricolage et Jardin (ABJ) et Jouets

➤ Modalités

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé un **Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM)** avec **ECO MOBILIER, éco-organisme** agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge les obligations des professionnels du secteur de l'ameublement (fabricants, distributeurs, importateurs, agences, artisans mais aussi professionnels de l'immobilier, bailleurs sociaux...) dans le cadre de la gestion des **Déchets d'Éléments d'Ameublement** sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

Avec la mise en place d'une éco-participation visible sur tous les meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013, les professionnels du secteur de l'ameublement participent au financement de cette filière de collecte, de tri et de recyclage des **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)**.

Pour augmenter le taux de recyclage, de réemploi, de valorisation et réduire l'enfouissement, ECO MOBILIER s'engage à organiser, gratuitement, l'enlèvement et le traitement des **DEA** pour les collectivités adhérentes. ECO MOBILIER prend en charge **la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation** des meubles et matelas usagés. A ces produits se sont ajoutés, en 2018, les couettes et oreillers.

Dans le cadre de cette convention, le collecteur intervenant pour ECO MOBILIER est la **Société RDS**.

Depuis mars 2023, **ECO MOBILIER** est renommé **ECO MAISON** et a élargi sa collecte aux Articles de Bricolage et de Jardin (REP ABJ) et aux Jouets. Deux conventions ont donc été signées en 2023 pour la mise en place des collectes gratuites de ces deux nouvelles filières dans le cadre de leurs REP respectives (Responsabilités Elargie aux Producteurs).

➤ Quantités collectées et traitées

1 706 tonnes de **Déchets d'Éléments d'Ameublement** ont été collectées en 2023 sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Déchèterie	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	304	390	28%
Panissières	250	309	24%
Feurs	348	466	34%
Chazelles-sur-Lyon	185	225	22%
Montrond-les-Bains	317	316	0%
TOTAL	1 404	1 706	22%

53 tonnes de **Déchets d'Articles de Bricolage et de Jardin** ont été collectées en 2023 sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Déchèterie	Tonnages ABJ 2023
Epercieux-Saint-Paul	11.55
Panissières	9.52
Feurs	14.21
Chazelles-sur-Lyon	7.06
Montrond-les-Bains	10.27
TOTAL	52.61

19 tonnes de **JOUETS** ont été collectées en 2023 sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Déchèterie	Tonnages JOUETS 2023
Epercieux-Saint-Paul	3.88
Panissières	3.20
Feurs	4.77
Chazelles-sur-Lyon	2.40
Montrond-les-Bains	3.57
TOTAL	17.81

6. Collecte des Articles de Bricolages et de Jardin Thermiques (ABJ Th) – Articles de Sport et Loisirs (ASL)

➤ Modalités

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé deux conventions avec **ECOLOGIC** pour la **collecte des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJ Th) et les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) éco-organisme** agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge les obligations des professionnels du secteur des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques et des Articles de Sport et de Loisirs dans le cadre de la filière de responsabilité élargie aux producteurs (REP).

Dans le cadre de cette convention, le collecteur intervenant pour ECO LOGIC est la **Société de récupération et de valorisation Vacher (SRVV)**.

➤ Quantités collectées et traitées

7.868 tonnes de **Déchets d'Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques** ont été collectées en 2023 sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Déchèterie	Tonnages ABJ TH 2023
Epercieux-Saint-Paul	2.901
Panissières	1.61
Feurs	0
Chazelles-sur-Lyon	1.231
Montrond-les-Bains	2.126
TOTAL	7.868

9.481 tonnes de Déchets d'Articles de Sport et de Loisirs ont été collectées en 2023 sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Déchèterie	Tonnages ASL 2023
Epercieux-Saint-Paul	2.336
Panissières	1.806
Feurs	0.243
Chazelles-sur-Lyon	1.626
Montrond-les-Bains	3.47
TOTAL	9.481

7. Collecte huiles alimentaires usagées (HAU)

➤ Modalités

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une convention avec **ECOVALIM** pour la **collecte des Huiles Alimentaires Usagées**.

Basée dans la région lyonnaise depuis 2011, ECOVALIM est spécialisée dans le **tri à la source**, la **collecte**, la **transformation** et la **valorisation des déchets alimentaires**.

Dans le cadre de la convention signée avec la CC Forez-Est, ECOVALIM **met à disposition des fûts** sur les cinq déchèteries de la collectivité. Elle **assure une collecte régulière** et échange les fûts pleins par des fûts vides et propres puis **valorise l'huile** collectée.

Les **huiles alimentaires usagées** ont un fort pouvoir énergétique et peuvent être **valorisées** et utilisées comme matières premières pour la **fabrication de biocarburants**.

➤ Quantités collectées et traitées

6.615 tonnes d'huiles alimentaires usagées ont été collectées en 2023 sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Déchèterie	Tonnages	Tonnages	Evolution
	2022	2023	%
Epercieux-Saint-Paul	1,430	1,435	0%
Panissières	0,380	0,855	125%
Feurs	1,725	1,84	7%
Chazelles-sur-Lyon	0,855	1.235	44%
Montrond-les-Bains	0,665	1.25	88%
TOTAL	5,055	6.615	+31%

8. Opérations « compost »

Le **marché de gestion du bas de quai des déchèteries** signé par la Communauté de Communes de Forez-Est avec la **Société SERMACO** prévoit la **distribution de compost végétal** aux usagers des déchèteries.

Deux **opérations « compost »** sont prévues dans l'année (au printemps et à l'automne) l'objectif étant de sensibiliser les usagers des déchèteries au devenir des déchets verts.

Les administrés qui durant la période de mise à disposition du compost, ont déposé leurs déchets verts sur les déchèteries de la CC Forez-Est, ont eu la possibilité s'ils le souhaitent de repartir avec du compost, amendement organique pour les jardins, potagers et plantes d'intérieur.

Déchèteries	Mise à disposition de compost Quantité (en tonnes)		
	Avril	Octobre	Année 2023
Epercieux-Saint-Paul	8.42	8.56	16.98
Panissières	8.66	12.54	11,76
Feurs	7.22	6.50	13.72
Chazelles-sur-Lyon	10.84	8.48	19.32
Montrond-les-Bains	9.28	9,62	18.90
TOTAL	44.42	45.70	90.12

Gestion des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Les **déchets dangereux des ménages (DDM)** sont les produits ou objets rejetés par les ménages, dont les caractéristiques (toxiques, corrosifs, explosifs) sont de nature à engendrer un risque pour les personnes et l'environnement.

Les produits concernés sont regroupés selon plusieurs catégories d'usages :

- **Bricolage et décoration** : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.
- **Entretien des véhicules** : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.
- **Produits spéciaux** : déboucheur des canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

- **Entretien de la piscine** : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.
- **Jardinage** : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.
- **Chauffage, cheminée et barbecue** : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

Ces déchets sont collectés sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est où ils font l'objet d'un stockage très particulier, dans des locaux adaptés, avant leur transfert pour traitement par incinération.

1. Déchets Dangereux des Ménages non repris par Eco-DDS

➤ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour la **gestion des Déchets Dangereux des Ménages non repris par Eco-DDS et des batteries** sur ses 5 déchèteries :

- **Mise à disposition de contenants** pour les cinq déchèteries du territoire ;
- **Enlèvement et traitement** des déchets.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la **gestion de Déchets Dangereux des Ménages non repris par Eco-DDS** est assurée par la **Société SERMACO** basée à La Ricamarie.

➤ Mise à disposition de contenants

Les **contenants mis en place mensuellement en 2023** par le prestataire gestionnaire des Déchets Dangereux des Ménages non repris par Eco-DDS sont les suivants :

Déchèterie	Caisse palette 600 L	Caisse « croco »	Contenant 1000 L	TOTAL
Epercieux-Saint-Paul	3	10	3	16
Panissières	3	10	3	16
Feurs	3	10	0	13
Chazelles-sur-Lyon	2	8	4	14
Montrond-les-Bains	3	10	3	16
TOTAL	14	48	13	75

➤ Enlèvement et traitement des DDM

Dans le cadre du marché passé avec la Société SERMACO, l'évacuation et le traitement des Déchets Dangereux des Ménages sur les 5 déchèteries sont réalisés par la **Société TREDI**. Les DDM sont transportés sur le site de Salaise sur Sanne (38) où ils sont traités par **incinération**.

En 2023, la Société TREDI a effectué **120 rotations**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Déchèterie	Nbre de rotations		Evolution
	2022	2023	%
Epercieux-Saint-Paul	26	29	12%
Panissières	25	24	-4%
Feurs	19	16	-16%
Chazelles-sur-Lyon	27	26	-4%
Montrond-les-Bains	27	25	-7%
TOTAL	124	120	-3%

➤ Quantités collectées et traitées

75 tonnes de déchets toxiques ont été collectées par SERMACO en 2022 sur les 5 déchèteries soit une diminution des tonnages de -41% par rapport à l'année 2022.

2023	Epercieux Saint Paul	Panissières	Feurs	Chazelles sur Lyon	Montrond les Bains	TOTAL
DDS	8,13	7,3	4,7	10,97	5,4	36,5
Huiles minérales	0	0	0	0	0,12	0,12
Batteries	0	0	0	4,69	2,99	7,68
Radiographies	0	0	0,03	0	0,03	0,06
TOTAL	8,13	7,3	4,73	15,66	8,54	44,36

2. Déchets Dangereux des Ménages repris par Eco-DDS

Créée en 2012, Eco-DDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques. Cet éco-organisme travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

Les missions d'Eco-DDS consistent à :

- **Collecter, regrouper et traiter** des déchets chimiques, dans des conditions visant à **préserver** aussi bien la **santé de chacun** que **l'environnement** ;
- **Pérenniser la filière des déchets diffus spécifiques (DDS)**, grâce à une démarche d'innovation continue visant à toujours améliorer les processus ;
- **Informé, sensibiliser et inciter** les consommateurs-utilisateurs à **trier et rapporter ces déchets** qui ne doivent pas être mis dans la poubelle d'ordures ménagères.

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé, au 1^{er} avril 2020, une **convention avec Eco DDS** pour la **collecte des toxiques** sur ses **5 déchèteries**. La collecte a été déployée sur chaque site en fin d'année 2020 (mise en place des contenants, formation des gardiens...).

En 2023, **67 tonnes de DDS** ont été collectées et traitées dans le cadre de cette convention.

Déchèteries	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	14,551	16.444	13%
Panissières	7,383	7,8390	6%
Feurs	13,984	16.222	16%
Chazelles-sur-Lyon	12,282	13.129	7%
Montrond-les-Bains	11,632	13.57	17%
TOTAL	59,832	67.204	12%

3. Collecte des piles

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une **convention** avec **COREPILE** pour la **collecte des piles** sur ses cinq déchèteries.

COREPILE est un **éco-organisme** sous Agrément d'Etat qui **assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables** pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, ...).

7.3 tonnes de piles ont été collectées en 2023 sur les cinq déchèteries.

Déchèteries	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	1,561	1.292	42%
Panissières	1,528	0.554	-64%
Feurs	0,983	1.351	37%
Chazelles-sur-Lyon	2,680	1.317	-22%
Montrond-les-Bains	0,444	0,755	137%
TOTAL	7,196	7.271	+1%

4. Collecte des toners d'impression

Dans le cadre d'une convention signée avec la **Société COLLECTORS**, la Communauté de Communes de Forez-Est a mis en place une **collecte des toners d'impression sur ses déchèteries**.

Au cours de l'année 2021, COLLECTORS a cédé à **PRINTERREA** son activité de collecte des consommables d'impression usagés.

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une convention avec la **société PRINTERREA**, entreprise adaptée spécialisée dans la remanufacturation des consommables d'impression.

Cette convention a pour objet de définir :

- Les modalités de mises à disposition des conteneurs pour la collecte dans les déchèteries ;
- Les modalités de ramassages et livraison des conteneurs de consommables usagés ;
- Les modalités de traitement des consommables usagés ;
- Les modalités de rachat et de facturation des consommables usagés.

L'ensemble des prestations réalisées par PRINTERREA s'effectue à titre gratuit.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Certains consommables définis dans la convention (cartouches jet d'encre et à tête d'impression respectant des caractéristiques précises) sont rachetés par PRINTERREA.

310 Kg de **consommables informatiques usagés** ont été collectés en **2023**.

Les consommables éligibles ont donné lieu à une valorisation financière dont l'intégralité a été reversée à l'association « le rire médecin ».

5. Collecte des capsules de café NESPRESSO

Une **collecte des capsules de café NESPRESSO** avait été mise en place par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais sur la **déchèterie de Chazelles-sur-Lyon** par le biais d'une convention avec la **Société NESPRESSO**.

Cette collecte a perduré depuis. La collecte est effectuée par la **Société SUEZ** basée à Pont du Château (63). Au cours de l'année 2023, **980 Kg** de capsules NESPRESSO ont été collectées sur la déchèterie de Chazelles sur Lyon.

Plateformes de déchets verts

Afin d'optimiser et de relocaliser le traitement des déchets verts, la Communauté de Communes de Forez-Est dispose de **trois plateformes** dédiées à la collecte des **déchets verts**.

La réhabilitation de la déchèterie de **Chazelles-sur-Lyon** a permis l'ouverture, depuis juillet 2021, d'une **troisième plateforme** qui est venue compléter l'activité de co-compostage déjà pratiquée depuis plusieurs années sur les sites **d'Epercieux-Saint-Paul** et **Panissières**.

Les déchets verts concernés sont l'ensemble des produits végétaux pouvant être collectés sur les déchèteries, et susceptibles d'être intégrés dans un processus de compostage. Ils sont représentés dans la rubrique 02 01 03 (déchets de tissus végétaux) de la nomenclature déchets. Sont exclus les autres déchets végétaux, de quelque nature que ce soit, d'un diamètre supérieur à 10 cm et d'une longueur supérieure à 2 mètres (souches, troncs, bois traités, bois de démolition...).

Les déchets verts déposés proviennent des habitants du territoire, des services techniques communaux et de professionnels spécialisés dans les espaces verts.

Par le biais de **conventions avec les agriculteurs locaux**, le broyat obtenu suite au traitement (broyage) des déchets verts déposés sur ces plateformes, est utilisé pour la réalisation de **co-compostage à la ferme**. L'ensemble du processus est organisé en lien avec la Chambre Départementale d'Agriculture de la Loire et la Fédération Départementale des CUMA. Le broyat doit correspondre aux attentes agronomiques des agriculteurs et s'inscrire dans le cadre de la charte régionale de co-compostage à la ferme.

Lorsque les plateformes sont pleines et que les agriculteurs souhaitent du broyat, la CC Forez-Est organise une **campagne de broyage** avec la Chambre d'Agriculture de la Loire, le prestataire de broyage et le prestataire en charge du chargement et évacuation du broyat chez les agriculteurs.

➤ Plateforme de déchets verts de Panissières

Cette plateforme est située au **lieu-dit Le Roule à Panissières (42360)**. En fonctionnement depuis 2010, elle est attenante à la déchèterie intercommunale. Elle est conçue de manière à permettre le déroulement des opérations de broyage dans de bonnes conditions : elle est bitumée et clôturée afin d'éviter tout dépôt sauvage. Le site est accessible aux engins et camions.

Sur le site de Panissières, les déchets verts sont déposés :

- Directement sur la plateforme par les professionnels et services techniques des communes ;
- Via le quai de vidage de la déchèterie pour les particuliers.

Afin d'optimiser le dépôt des végétaux et d'en améliorer le stockage, il est nécessaire de les déplacer et de les remonter régulièrement en andain.

➤ Plateforme de déchets verts d'Epercieux Saint Paul

En fonctionnement depuis novembre 2011, la plateforme est située au **lieu-dit Chassagny à Epercieux Saint Paul (42110)**. Cette plateforme est conçue de manière à permettre le déroulement des opérations de broyage dans de bonnes conditions : elle est bitumée et clôturée afin d'éviter tout dépôt sauvage.

Le site est accessible aux engins et camions.

Sur le site d'Epercieux Saint Paul, les déchets verts sont déposés :

- Directement sur la plateforme par les professionnels et services techniques des communes ;
- Les particuliers déposent leurs déchets verts dans la benne prévue à cet effet sur la déchèterie d'Epercieux Saint Paul. Cette benne est ensuite évacuée et vidée sur la plateforme de Chassagny.

➤ Plateforme de déchets verts de Chazelles-sur-Lyon

En fonctionnement depuis le mois de juillet 2021, la plateforme est implantée sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon. Elle est située au **lieu-dit Le Fond Rivaud à Chazelles-sur-Lyon 42140**.

Cette plateforme, d'une surface totale de 600 m², est conçue de manière à permettre la réception, le stockage des déchets verts, le déroulement des opérations de broyage et l'évacuation du broyat dans de bonnes conditions. Elle est bitumée et clôturée afin d'éviter tout dépôt sauvage.

Le site est accessible aux engins et camions.

Sur le site de Chazelles-sur-Lyon, les déchets verts sont déposés directement sur la plateforme par l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, services techniques).

➤ Modalités de gestion des plateformes de déchets verts

La Communauté de Communes de Forez-Est a passé des **nouveaux marchés** pour la **gestion de ses plateformes de déchets verts**. Ils ont pris effet au **1^{er} janvier 2021** et concernent les prestations de :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

- **Mise à en andain** des déchets verts ;
- **Broyage** des déchets verts ;
- **Chargement, transport et déchargement du broyat** chez les agriculteurs.

➤ Mise en andain

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les prestations de **mise en andain** sur les **plateformes de déchets verts de Panissières et d'Epercieux Saint Paul** sont assurées respectivement par **la SAS CLAIR AVENIR** basée à Panissières et par **la Sté Antoine CHARLIN** basée à Nervieux.

La mise en andain sur la **plateforme de déchets verts de Chazelles-sur-Lyon** est effectuée **par les gardiens** de la déchèterie qui disposent, sur le site, d'un engin télescopique.



66 interventions ont été nécessaires en 2023 pour relever les andains sur les plateformes de Panissières et Epercieux-St-Paul.

	Interventions pour relevé d'andain		Evacuation des refus 2023
	2022 Nbre d'interventions	2023 Nbre d'interventions	
Plateforme déchets verts Panissières	58	55	1
Plateforme déchets verts Epercieux-Saint-Paul	8	9	10
Plateforme déchets verts Chazelles-sur-Lyon			

➤ Broyage

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les prestations de **broyage** sur les **plateformes de déchets verts de Panissières, d'Epercieux-Saint-Paul et de Chazelles-sur-Lyon** sont assurées par **la Société Rhône Environnement** basée à Saint-Genis-Laval.

En 2023, **7 prestations de broyage** ont été réalisées **sur les trois plateformes** pour un total de **76 heures de broyage** : 2 broyages à Panissières, 2 broyages à Epercieux-Saint-Paul et 3 broyages à Chazelles-sur-Lyon.



	Nombre d'heures d'interventions		Evolution %
	2022	2023	
Plateforme déchets verts Panissières	29	23	-21%
Plateforme déchets verts Epercieux-Saint-Paul	30	22	-27%
Plateforme déchets verts Chazelles-sur-Lyon	34	31	-33%
TOTAL	93	76	-18%

➤ Chargement et transport du broyat chez les agriculteurs

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la prestation de **chargement, évacuation et déchargement du broyat chez les agriculteurs** est effectuée par la **SARL AGRI PASSION** basée à Claveisolles (69). Le prestataire intervient pour les trois plateformes de déchets verts. Un seul broyage sur les trois effectué est mis à disposition de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et a représenté 903 m³ soit 412 tonnes.



En 2023, **5 095m³ de broyat** ont été évacués chez les agriculteurs soit **2 283 tonnes**.

➤ Tonnages et volumes captés sur les plateformes de déchets verts

	Tonnages Calculés		Evolution	Volumes (m ³)		Evolution
	2022	2023	%	2022	2023	%
Plateforme déchets verts Panissières	824	707	-14%	2 020	1 525	-25%
Plateforme déchets verts Epercieux-Saint-Paul	835	563	-32%	2 280	1 450	-36%
Plateforme déchets verts Chazelles-sur-Lyon	873	1 425	-16%	2 445	3 023	25%
TOTAL	2 532	2 695	6%	6 745	5 998	-11%

Comparatif des performances de la CC Forez-Est

	OMR	Verre	Emballages/papiers	Déchèteries*	Biodéchets	Tous flux
Quantités collectées CCFE en kg/hab.**	169	36	54	300	-	543
Référentiel ADEME Région AURA (données 2021)**	226	39	45	236	4	541
Ecart / Référentiel régional ADEME (données 2021)	-15%	-8%	11%	11%	-	-
Référentiel ADEME Région AURA 2021** Habitat MIXTE RURAL	223	37	45	243	-	546
Ecart / Référentiel régional ADEME 2021 Selon la même typologie d'habitat	-14%	-3%	11%	7%	-	-4%

* Déchèteries : tonnages hors gravats

** Tous flux y compris éventuels autres flux

Les données de la CC Forez-Est, analysées comparativement selon la même typologie d'habitat (mixte rural), présentent des performances de collecte des **ordures ménagères résiduelles** inférieures aux quantités moyennes au niveau régional. Pour la **collecte sélective des emballages et papiers**, les résultats de la CC Forez-Est se situent dans la moyenne régionale pour une même typologie d'habitat. Pour le **verre**, les performances de collecte sont légèrement inférieures.

Concernant les **déchèteries**, le ratio est supérieur à la performance constatée au niveau régional à typologie d'habitat identique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

La prévention

La Communauté de Communes de Forez-Est **sensibilise au tri et au recyclage** et promeut la **réduction des déchets** auprès de tous ses acteurs locaux (habitants, entreprises, institutions publiques...) à travers plusieurs actions prioritaires :

- **Sensibiliser** les enfants **au tri et au recyclage** ;
- Promouvoir **l'éco-consommation** ;
- Agir contre le **gaspillage alimentaire** ;
- Développer le **compostage domestique** et le **compostage partagé** des biodéchets et des déchets verts ;
- Favoriser le **réemploi** et la **réparation**.

1. Animations dans les écoles

La Communauté de Communes de Forez-Est élabore chaque année un **projet pédagogique** en vue de **sensibiliser les enfants au tri et au recyclage des déchets**.

En 2019/2020, un **travail collaboratif avec l'inspecteur de circonscription** sur le projet pédagogique a permis d'initier un **nouveau projet commun** avec les enseignants et l'académie, en lien avec le développement durable.

Ce projet pédagogique a permis d'impulser un **travail collaboratif** qui est prorogé et évolue d'années en années.

L'inspection académique a sollicité un **accompagnement des établissements scolaires** demandant la **labellisation E3D** (école/établissement en démarche de développement durable).

Pour répondre à cette demande, les **services prévention et développement durable** de la Communauté de Communes de Forez-Est proposent un **accompagnement personnalisé** et interviennent **auprès des classes de CE2-CM1/CM2** pour les aider à concevoir des micro-projets qu'ils porteront à leur tour dans l'école en vue de sa labellisation. L'objectif étant de créer une dynamique et de rendre toute l'école (élèves, équipes pédagogiques et professionnelles, partenaires territoriaux, parents d'élèves...) actrice de sa démarche de labellisation.

L'acquisition du niveau 1 du label E3D requiert de répondre à au moins 6 critères, dans au moins 3 domaines différents.

L'accompagnement de la CC Forez-Est vise à **mobiliser les classes** afin, au minimum, de :

1. Mettre en place des actions concrètes
2. Initier et encourager les changements de comportements
3. Impliquer les adultes
4. Impliquer les enfants
5. S'inscrire dans le territoire et ses enjeux propres
6. Communiquer sur les actions portées

Il comprend les phases suivantes :

- Une **intervention** sur le **développement durable et la pollution** ;
- Une **intervention** sur la **thématique déchets** : tri, recyclage ou compostage ;
- Une **intervention** sur la **biodiversité** ;

- Une **intervention** sur l'**alimentation** ;
- Un cycle **d'intervention** par la FNE sur la thématique de l'**eau** ;
- Une **intervention D3E** par **Madeleine Environnement** ;
- Visite du **centre de tri** et du **centre d'enfouissement** ;
- Visite d'une **déchèterie** ;
- Distribution des **kits pédagogiques**.

7 classes se sont inscrites sur le **projet pédagogique 2023 / 2024**, avec plusieurs phases.

Sur l'**année scolaire 2023/2024**, des interventions seront effectuées en 2024 auprès de **3 classes** dans **3 écoles différentes** ce qui représente **76 élèves**.

Ecoles	Nbre de classes	Niveau des classes	Nbre d'élèves
Ecole – Montrond-les-bains	5	CM1/CM2	119
Ecole – Marclopt/St Laurent la Conche	1	CE1/CE2	24
Ecole – Essertines en Donzy	1	CM1/CM2	17
3 écoles	7		

2. Animations tous publics

Le **chargé de prévention et d'animation** de la Communauté de Communes de Forez-Est a réalisé en 2023 **diverses animations** (hors parcours pédagogique). Il est notamment intervenu dans les établissements suivants :

- formation du personnel de la crèche de Veauche
- formation du personnel et des résidents de l'ADAPEI de Feurs (tri + compostage)
- stand compostage/tri pour la semaine verte à Veauche
- intervention auprès des résidents de DOMITYS à Montrond-les-Bains (tri + compostage)
- permis pour la vie à l'hippodrome de Feurs (enfants)
- réunion d'information sur la fiscalité, le tri et le compostage au centre social de Chazelles-sur-Lyon
- ½ journée de sensibilisation sur les déchèteries (broyage déchets verts)
- stand sur le tri et le compostage à l'occasion de la fête de l'AMAP de Feurs
- animation pour la fête des possibles au château du rozier à Feurs (enfants et adultes)
- animation à la MJC de Feurs (dans le cadre de la SERD)

Le service « déchets » a également organisé, en lien avec différents services de la collectivité, des **animations sur des évènements** mis en place par la Communauté de Communes de Forez-Est :

3. Sensibilisation via l'association Madeleine Environnement

Madeleine Environnement est une association qui a pour but : la protection de la nature par l'éducation à l'environnement, la recherche et le développement.

- L'éducation : mettre en place des animations et des formations à l'environnement ; En relation avec les réseaux d'éducation à l'environnement et de protection de la nature.
- La recherche : conduire des travaux scientifiques et techniques sur les sujets sensibles de l'environnement (naturel, culturel, patrimonial, humain ...).
- Le développement : élaborer des propositions d'aménagement en conciliant les contraintes inhérentes à la vie économique et les impératifs de protection de l'environnement. Susciter une dynamique de développement local.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une **convention de partenariat** avec l'**association Madeleine Environnement** pour un projet de **sensibilisation des publics aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** ; L'objectif étant de **favoriser l'apport en déchèterie** ou autres bornes pour la collecte de ces déchets, ainsi que **la réparation**.

Les missions de sensibilisation de l'association sont les suivantes :

- Sensibiliser les publics aux DEEE, à leur impact ;
- Leur permettre d'accéder à de l'information autour du tri de ces déchets et des points de collecte ;
- Communiquer autour de la réduction possible de ce type de déchets via la réparation.

En 2023, l'association Madeleine Environnement est intervenue sur les établissements suivants :

- Ecole publique de Chambéon : 28 élèves (CM2) ;
- Ecole publique de Chazelles-sur-Lyon : 26 élèves (CM2) ;
- Ecole publique de Cuzieu: 24 élèves (CM2) ;

4. Sensibilisation via le réseau d'élus référents

Un **réseau d'élus référents** a été créé en 2021 pour favoriser la communication au sein de la collectivité. La chargée de prévention et d'animation anime ce réseau et organise grâce à ces élus des manifestations sur l'ensemble du territoire de Forez Est.

En 2023, les évènements suivants ont été organisés :

- **Stand** de sensibilisation lors du **Comice de Feurs** ;
- **Stand** sur le **marché** de Chazelles-sur-Lyon ;
- **Stand** sur le **marché** d'Epercieux-Saint-Paul;
- **Stand** de la semaine Verte à Veauche



5. Développement du compostage

Le **compostage** est un processus de biodégradation de déchets organiques. A la fin de ce processus est obtenu le **compost**, un produit organique comparable au terreau, utile pour le jardinage.

Les déchets organiques compostables sont les suivants :

- Les **déchets alimentaires** (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, os, noyaux, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromage, fanes de légumes, fruits et légumes abimés, etc...) ;
- Les **déchets de jardin** (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes non montées en graine, etc...) ;
- Les **déchets de maison** (mouchoirs en papier et essuie-tout usagés, cendres de bois (en faible quantité), sciures et copeaux, cartons salis, plantes d'intérieur, etc...).

Les composteurs peuvent être installés dans les **habitats individuels** avec jardins et collectifs dans des **espaces partagés**, voire sur les terrasses ou balcons (lombricompostage).

➤ Compostage individuel

La Communauté de Communes de Forez-Est sensibilise ses habitants au compostage des déchets fermentescibles.

L'objectif est de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire en assurant une gestion directe par les habitants qui le peuvent du compostage des matières organiques : déchets végétaux, déchets alimentaires... soit en **composteurs**, soit en **pratique libre**.

L'acquisition de **composteurs de 400 litres, 800 litres en plastique ou bois** sont proposés aux habitants du territoire, **aux tarifs préférentiels de 20€ et 40€ pour les composteurs plastiques à 40€ et 60 € pour les composteurs bois, la Communauté de Communes prenant en charge une partie du montant.**

Les demandes de composteur peuvent être effectuées en remplissant un coupon-réponse à retourner à la Communauté de Communes de Forez-Est. Un seul composteur peut être demandé par foyer.

En 2023, **739 demandes de composteurs** ont été recensées et traitées par la Communauté de Communes de Forez-Est.

Les habitants ayant des contraintes d'espaces (appartement, peu de place dans le jardin...) ou autres et souhaitant pratiquer le compostage peuvent opter pour l'installation d'un **lombricomposteur**. Dans ce type de compostage, la digestion des déchets organiques est réalisée par des vers au sein du composteur. La Communauté de Communes de Forez-Est ne propose pas de lombricomposteurs (charge usager) mais joue un rôle de conseils.

➤ Compostage partagé

La Communauté de Communes de Forez-Est accompagne la mise en place de sites de compostage sur son territoire. Les projets sont basés essentiellement sur du bénévolat. Le compostage partagé repose à minima sur une adhésion volontaire des habitants.

L'installation d'un **site de compostage partagé** (quartier, immeuble collectif...) doit faire l'objet d'une demande particulière auprès du service déchets de la Communauté de Communes de Forez-Est. Sur le domaine public, une **convention** qui précise les rôles et obligations de chacun, doit être établie **entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la commune** qui souhaite installer un site de compostage partagé.



L'accompagnement de la Communauté de Communes de Forez-Est consiste à :

- **Evaluer l'intérêt et la motivation des habitants ;**
- **Assister** les personnes volontaires pour la signature d'une convention de partenariat pour formaliser l'engagement des différentes parties, ...).
- **Aider à l'installation** (fourniture de bacs à titre gratuit), fourniture de panneaux, fourniture de broyat, formation, information par la chargée de prévention et d'animation de la CC Forez-Est).
- **Participer à la promotion de l'évènement** (lancement et inauguration du site : communication presse, supports CC Forez-Est (magazine, site internet...)).

Les **composteurs** fournis sont **fabriqués par les services techniques** de la Communauté de Communes de Forez-Est. En 2022, les agents de ce service ont fabriqué **3 composteurs de 1000 litres et 22 composteurs de 800 litres** destinés à être implantés sur le territoire, sur des sites de compostage partagé.

En 2023, une **étude de faisabilité suivie d'une installation d'un site de compostage** a été réalisée pour :

1. Centre bourg de Saint Laurent la Conche
2. Centre bourg à Violay
3. Centre bourg de Essertines-en-Donzy
4. Centre bourg de Saint Médard en Forez
5. Centre bourg à Cottance
6. Adapei de Feurs
7. Crèche St Barthélemy-Lestra et St Martin-Lestra

A fin 2023, **42 sites de compostage partagé** sont en fonctionnement sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez Est.

Dans le cadre du développement de la gestion de proximité des biodéchets et afin de maximiser les chances de pérenniser le dispositif, la CC Forez-Est a décidé de proposer, aux élus, aux agents techniques des communes concernées par l'installation de sites de compostage, aux bénévoles ayant en charge un site de compostage et à certains agents de la CC Forez-Est, une **formation « Référent de site »** d'une journée. Cette formation, dispensée par la FNE Loire, est entièrement prise en charge par la collectivité.

Qu'est-ce qu'un référent de site ?

Présent sur une opération partagée ou autonome en établissement, le référent de site est la personne ressource pour informer les usagers du site (immeuble, résidence, établissement) sur l'opération et les consignes d'utilisation du matériel de compostage notamment. Il participe à la mise en place, à la conduite et au suivi de l'opération, en lien étroit avec le superviseur du dispositif dans lequel l'opération s'inscrit (maître composteur ou chargé de mission « déchets »).

En 2023, 25 personnes ont été formées sur **quatre formations « référents de site »** :

Un réseau de référents de site de compostage a été mis en place afin de créer du lien entre les partenaires, acteurs du compostage sur le territoire.

A ce jour, ce réseau est composé de **44 référents de site** et de **16 guides composteurs**.



6. Réemploi

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une **convention** avec la **Ressourcerie des Monts du Lyonnais** pour la réalisation de la **collecte sur la déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul, d'objets potentiellement réutilisables**. Au cours de l'année 2021, une convention a été signée avec cette association pour la mise en place d'une collecte identique sur la nouvelle **déchèterie de Chazelles-sur-Lyon**.

La Ressourcerie des Monts du Lyonnais est une Structure de l'Economie Sociale et Solidaire qui porte une double action d'insertion professionnelle pour l'emploi et environnementale pour la réduction des déchets par le concept de Ressourcerie, notamment à travers sa boutique et ses ventes.

Elle collecte les objets encore en bon état mais voués à la destruction, pour les valoriser, les relooker et les revendre à petits prix. Elle donne une **deuxième vie** à ces objets et participe ainsi à la **réduction des déchets**.

Un **caisson** dédié au **réemploi** a été implanté sur la **déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul** au mois d'octobre 2019 et sur la **déchèterie de Chazelles-sur-Lyon** en juillet 2021. Ces caissons permettent de proposer une alternative aux usagers en valorisant **des objets encore en état d'usage**.

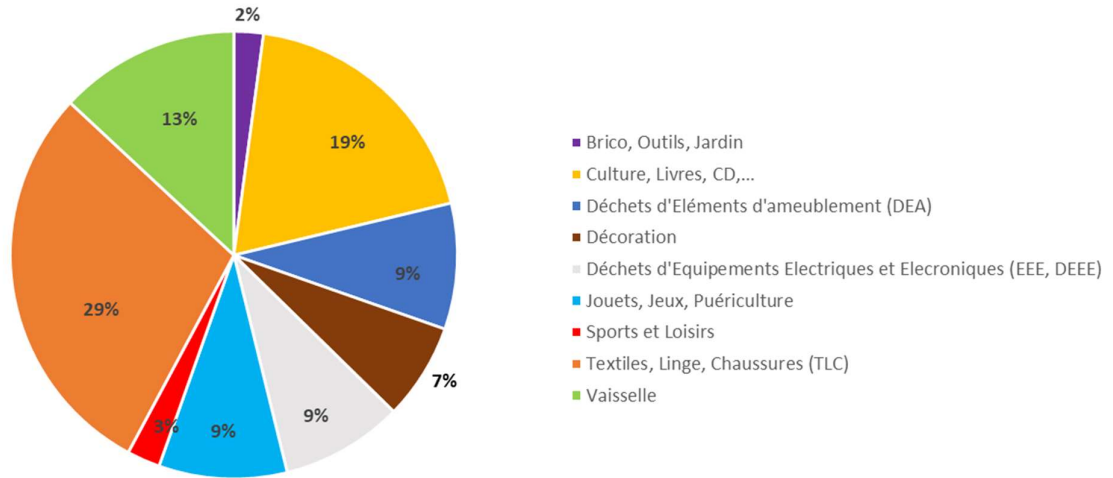
Jusqu'à alors, de nombreux déchets d'ameublement étaient jetés par les usagers dans la benne « tout venant » de la déchèterie. Par le biais de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais, la Communauté de Communes de Forez-Est va pouvoir réduire la part des déchets de mobilier mis en décharge et augmenter la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation. Le partenariat instauré entre la CC Forez-Est et la Ressourcerie des Monts du Lyonnais permet le développement d'actions d'insertion et de solidarité. En effet, la Ressourcerie développe un important volet social en participant activement à l'insertion professionnelle de personnes sans emploi ou peu qualifiées. Elle assure auprès de ces bénéficiaires un accompagnement socio professionnel pour faciliter leur retour à l'emploi.



En 2022, **63 tonnes** d'objets dédiés au **réemploi** ont été collectées dans les caissons mis en place sur les déchèteries d'Epercieux Saint Paul, Montrond-Les-Bains et Chazelles-sur-Lyon :

FLUX	Tonnages 2023			TOTAL Tonnage réemploi 2023
	Déchèterie Epercieux Saint Paul	Déchèterie Montrond Les Bains	Déchèterie Chazelles sur Lyon	
Bricolage, outils, jardin, équipement intérieur	0,622	1.08	1.02	2.722
Culture, livres, CD, ...	5.267	1.84	5.6	12,707
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	1.831	1.75	2.34	5.921
Décoration	2.451	1.62	3.54	7.611
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	2.615	1.68	2.95	7.245
Jouets, jeux, puériculture	2.350	2.38	4.41	9.14
Sports et loisirs	0.575	0.53	0.86	1.965
Textiles, linges, chaussures	5.716	4.23	11.55	21.486
Vaisselle	4.406	4.07	4.45	12.926
Total	25.833	19.18	36.71	62.543

Répartition des objets récupérés destinés à une "seconde vie"



7. Broyage de déchets verts

➤ Mutualisation d'un broyeur à végétaux

Les communes produisent une quantité importante de végétaux lors de l'entretien des espaces verts. Le transport et le traitement de ce gisement sont coûteux pour la collectivité.

Une **étude** a été menée par le service déchets pour savoir s'il était opportun de **mutualiser un ou plusieurs broyeur(s) à végétaux aux communes membres** de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est) ; L'objectif étant :

- d'impulser une **attitude éco exemplaire** dans la gestion des espaces verts publics,
- de **traiter à la source les déchets verts**, de **réduire les transports et les volumes** apportés en déchèterie ou enlevés par un prestataire,
- d'avoir recours à une **technique alternative de jardinage : le paillage**, solution contribuant à la suppression des produits phytosanitaires et à la diminution des quantités d'eau consommée pour les espaces verts publics.

Les résultats de l'enquête ont montré que les communes de la CC Forez-Est étaient majoritairement intéressées pour la mutualisation de ce type de matériel.

La Communauté de Communes de Forez-Est possède un **broyeur à végétaux** (monté sur châssis routier) dont le test a été concluant.

Il a été acté de rendre accessible ce matériel à toutes les communes membres de la CC Forez-Est qui en font la demande et après acceptation des règles fixées par une **convention**.

Une contribution financière de **100 €/jour d'utilisation** est demandée aux communes.



■ Conventions

Depuis 2020, 21 communes ont signé une convention avec la CC Forez-Est pour la location du broyeur dont **2 nouvelles conventions** signées en 2022.

Commune	Convention signée le	Conventions en cours en 2022
Balbigny	09/06/2020	14 conventions
Chazelles-sur-Lyon	08/07/2020	
Civens	11/06/2020	
Cleppé	07/08/2020	
Cuzieu	17/11/2020	
Marclopt	26/06/2020	
Néronde	12/06/2020	
Rozier-en-Donzy	24/06/2020	
Saint-Barthélemy-Lestra	14/12/2020	
Saint-Jodard	18/06/2020	
Saint-Laurent-la-Conche	13/11/2020	
Salt-en-Donzy	22/06/2020	
Veauche	10/06/2020	
Violay	04/06/2020	
Bellegarde-en-Forez	02/02/2021	5 conventions
Epercieux-Saint-Paul	15/03/2021	
Saint Marcel-de-Félines	31/05/2021	
Saint Médard-en-Forez	05/10/2021	
Salvizinet	13/03/2021	
Poncins	25/01/2022	2 conventions
Sainte Colombe-sur-Gand	04/03/2022	
TOTAL		21 conventions

■ Location du broyeur

En 2023, **6 communes** ont utilisé le broyeur de la CC Forez-Est ce qui représente **11 journées** de location.

Commune	Location	
	Date	Nbre de jours
Bellegarde en Forez	11 et 13 janvier 2023	2
St Laurent La Conche	4 et 5 février 2023	2
Balbigny	14 et 15 février 2023	2
	20 et 21 février 2023	2
	19 avril 2023	1
	27 septembre 2023	1
Cuzieu	12 octobre 2023	1
TOTAL		11

➤ Organisation de campagnes de broyage de déchets verts avec distribution de broyat

Dans un objectif de sensibilisation, la Communauté de Communes de Forez-Est a organisé en 2023 des **campagnes de broyage des déchets verts en déchèteries**. Ces campagnes ont eu lieu sur les plateformes de déchets verts **d'Epercieux-Saint-Paul** (25 février et 17 novembre), **Panissières** (4 mars et 1^{er} décembre) et à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

la déchèterie de **Chazelles-sur-Lyon** (4 mars). Au cours de ces journées, les usagers venus déposer des végétaux sur ces trois sites pouvaient, s'ils le souhaitaient, repartir avec du broyat à réutiliser en paillage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Indicateurs financiers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Marché de collecte et traitement des déchets

Dans un **objectif d'harmonisation de la gestion des déchets** sur son territoire, une étude menée par la Communauté de Communes de Forez-Est, avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, a permis à la collectivité de définir un **nouveau schéma de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et d'exploitation des déchèteries**.

La CC Forez-Est a lancé un nouveau **marché de collecte, transfert, traitement, valorisation, tri des déchets ménagers et assimilés et prestations de services annexes**. Ce marché, qui a **pris effet le 1^{er} janvier 2019**, se décompose en **8 lots** détaillés dans le tableau ci-dessous. Le **lot tri**, arrivé à échéance le 31/12/2020, a été relancé en 2020 donnant lieu à un **nouveau marché de tri de la collecte sélective hors verre** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2021** et qui intègre **l'extension des consignes de tri**.

N° LOT	DEFINITION ET CARACTERISTIQUE DES LOTS	DUREE	ECHEANCE
1	<p>Collecte en porte à porte, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles, de la collecte sélective hors verre – Collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires</p> <p>Tranche ferme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte en porte à porte, évacuation et transfert des OMr et de la collecte sélective hors verre ; Collectes ponctuelles (manifestations, etc.) sur le territoire. <p>Tranche optionnelle n° 1 : Collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires sur le territoire</p> <p>PSE n° 1 : Lavage des bacs sur les points de regroupement</p>	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconduction : 31/12/2024
2	<p>Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert du verre sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte du verre en points d'apport volontaire sur le territoire et évacuation ; Prestations ponctuelles de déplacement et vidage de colonnes. <p>PSE n° 2 : Lavage des colonnes aériennes d'apport volontaire</p>	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconduction : 31/12/2024
3	<p>Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective hors verre sur le territoire</p> <p>Tranche ferme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert de la collecte sélective hors verre ; Prestations ponctuelles de déplacement et vidage de colonnes. <p>Tranche optionnelle n° 2 : Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert des OMr sur le territoire</p> <p>PSE n° 3 : Lavage des colonnes aériennes d'apport volontaire</p>	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconduction : 31/12/2024
4	Traitement des ordures ménagères résiduelles	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconduction : 31/12/2024
6	Gestion du bas de quai des déchèteries : mise à disposition de bennes pour les 5 déchèteries du territoire, compactage de certains flux, évacuation des bennes et traitement de certains flux collectés, mise à disposition de bennes pour distribution de compost	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconduction : 31/12/2024
7	<p>Collecte des cartons des commerçants de 6 communes de la CC Forez-Est</p> <ul style="list-style-type: none"> Démarchage en porte à porte des commerçants des 6 communes concernées ; Collecte, évacuation et valorisation des cartons. 	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconduction : 31/12/2024
8	Gestion des DMS non repris par Eco-DDS et des batteries des 5 déchèteries du territoire : mise à disposition de contenants, enlèvement et traitement des déchets	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconduction : 31/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

DEFINITION ET CARACTERISTIQUE DU MARCHÉ DE TRI	DUREE	ECHEANCE
<p>Tri de la collecte sélective hors verre (nouveau marché)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'un site d'exploitation ; Réception et pesée de la collecte sélective hors verre ; Tri, conditionnement, stockage et chargement des déchets ; Reprise des matériaux triés JRM et gros de magasin ; Gestion des refus ; Réalisation de caractérisations annuelles selon la norme en vigueur ; Fourniture du personnel administratif et technique nécessaire ; Transmission des éléments de suivi. <p>Tranche ferme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tri de la collecte sélective hors Extension des Consignes de Tri (ECT) : du démarrage des prestations jusqu'à la date de mise en place de l'ECT. <p>Tranche optionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tri de la collecte sélective avec Extension des consignes de Tri : à partir de la date de mise en place de l'ECT. 	<p>2 ans reconductible 4 fois 3 mois</p>	<p>Période ferme : 31/12/2022</p> <p>Reconduction : 31/12/2023</p>

Les dépenses et leur financement

1. Les dépenses

Les **dépenses** de la Communauté de Communes de Forez-Est sont composées des coûts suivants :

- Charges de structure ;
- Charges de personnel ;
- Charges techniques dont :
 - Coût des prestations de collecte et traitement des déchets ;
 - Contribution versée à la Métropole de Saint Etienne pour l'accès à certaines de ses déchèteries.

➤ **Prestations rémunérées aux entreprises de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

▪ **Prix des prestations**

Les coûts des différentes prestations sont établis pour chaque lot suivant les **bordereaux de prix des marchés** de gestion des déchets ménagers et assimilés passés par la Communauté de Communes de Forez-Est avec les différents prestataires. Ces prix sont **révisés annuellement** selon les marchés.

▪ **TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)**

La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** applicable aux **installations de stockage de déchets non dangereux** autorisées en application du titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement est fixée pour l'année 2023 à **52 €/tonne** (taux réduit pour les installations faisant l'objet d'une valorisation énergétique de plus de 75% de biogaz capté).

Pour les déchets réceptionnés dans une **installation de traitement thermique de déchets dangereux**, la TGAP est fixée à **13,51 €/tonne pour l'année 2023**.

	Taux en €/T Année 2021	Taux en €/T Année 2022	Taux en €/T Année 2023	Evolution 2022 / 2023
Déchets réceptionnés dans une installation de stockage des DND	30,00 €	40,00 €	52,00 €	+30 %
Traitement thermique des DD	13,27 €	13,30 €	13,51 €	+ 0,2%

➤ Contribution versée à Saint Etienne Métropole pour l'utilisation des déchèteries d'Andrézieux Bouthéon, Saint Héand et Saint Galmier

Afin de tenir compte du principe de proximité, la Communauté de Communes de Forez-Est a signé avec **Saint Etienne Métropole**, une convention visant à autoriser l'accès des habitants :

- de Veauche à la **déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon**,
- d'Aveizieux à la déchèterie de **Saint-Héand**,
- d'Aveizieux, Bellegarde en Forez, Cuzieu, Rivas et Veauche à la **déchèterie de Saint Galmier**.

Cette convention, applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

2. Les recettes

Les **recettes** de la Communauté de Communes de Forez-Est se composent :

- Des facturations aux usagers du service (REOM) ;
- Des soutiens versés par les sociétés agréées (éco-organismes) ;
- Des ventes de matériaux ;
- Des conventions d'accès aux déchèteries signées avec des collectivités voisines.

➤ Facturations aux usagers du service

Les modes de financement du service diffèrent selon les choix effectués par les ex collectivités avant la création de la Communauté de Communes de Forez-Est. La CC Forez-Est devra harmoniser son mode de financement au plus tard au 1^{er} janvier 2024. La loi de finances précise que les collectivités bénéficient de deux ans supplémentaires pour harmoniser la fiscalité (passage de 5 ans à 7 ans après la fusion en 2017).

Le **financement** du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CC Forez-Est est assuré par la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)** sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2023.

La Communauté de Communes de Forez-Est a mis en place une **régie de recettes** pour :

- La vente de **cartes d'accès aux déchèteries** aux professionnels du territoire ;
- La **facturation des bacs, ordures ménagères ou tri sélectif, cassés** du fait des usagers du service ;
- La vente de **composteurs individuels** ;
- La vente de **badges d'accès aux conteneurs d'apport collectif** destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles.

La collectivité **facture à son prestataire** de collecte les **bacs cassés lors de la réalisation de la prestation**.

➤ Soutiens financiers versés par les éco-organismes

La Communauté de Communes de Forez-Est a contractualisé avec différents **éco-organismes** afin de bénéficier **d'aides à la mise en place des collectes séparatives** de déchets.

- **CITEO** : pour la mise en place de la collecte des **emballages ménagers recyclables et** la collecte des **papiers** ;
- **ECO-SYSTEM** : pour la mise en place de la collecte des **Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques** et des **lampes** ;
- **ECO MAISON** : pour la mise en place de la collecte des **Déchets d'Éléments d'Ameublement, Articles de Bricolage et de Jardin, Jouets** ;
- **ECOLOGIC** : pour la mise en place de la collecte des **Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques et des Articles de Sport et de Loisirs**
- **RE-FASHION** : pour la mise en place de la collecte des **textiles** ;
- **COREPILE** : pour la mise en place de la collecte des **piles et accumulateurs portables** ;
- **ECO DDS** : pour la collecte des **Déchets Diffus Spécifiques** ménagers sur les déchèteries.

➤ Rachat des matériaux

▪ Rachat des matériaux issus de la collecte sélective

○ Emballages

Dans le cadre du **Contrat pour l'Action et la Performance (Barème E)** signé en 2018 avec la Sté Agréée Eco-Emballages (CITEO), la CC Forez-Est devait faire un choix pour la **reprise des matériaux** en sortie de centre de tri et a opté pour l'organisation suivante :

Matériaux	Reprise matière	Repreneurs
Acier	Option « Filières »	ARCELOR MITTAL
Aluminium		AFFIMET
Flaconnages plastique		VALORPLAST ET CITEO DEVELOPPEMENT
Verre		VERALLIA
Carton (5.02)	Option «Fédérations»	SUEZ RV Centre Est Valorisation
Carton déchèteries (1.05)		
Briques alimentaires (ELA 5.03)		

○ Papiers

Les **Journaux, Revues, Magazines (JRM 1.11)** et **Gros de Magasin (GM 1.02)** sont repris dans le cadre du **marché de tri de la collecte sélective hors verre** passé par la Communauté de Communes de Forez-Est avec la **Société SUEZ RV Centre Est Valorisation**.

▪ Rachat matière issue des déchèteries

- **Carton (1.05)** : SUEZ RV Centre Est Valorisation ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

- **Ferraille** : SERMACO

- **Rachat des bacs usagés**

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une convention avec la **Société BM Plastique** pour la reprise et le recyclage en centre de valorisation agréé des bacs et couvercles en fin de vie. Un peu plus de **39 tonnes** ont été valorisées en 2023.

- **Convention d'accès à la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon pour 14 communes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)**

Afin de tenir compte du principe de proximité et dans un souci de non déséquilibre de l'économie des marchés de gestion de sa déchèterie située à Chazelles-sur-Lyon, la Communauté de Communes de Forez-Est a signé avec la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)**, une convention visant à autoriser l'accès des habitants de **14 communes** de ses communes membres à cette déchèterie. Les habitants des communes suivantes sont autorisés à accéder à la **déchèterie de Chazelles-sur-Lyon** : **Aveize, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint Denis sur Coise, Viricelles, Virigneux, Grézieu le Marché, Meys, Saint Symphorien sur Coise, Haute Rivoire, Pomeys et Sainte Foy l'Argentière.**

Cette convention s'applique pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

- **Convention d'accès à la déchèterie de Montrond les Bains pour 4 communes de Loire Forez Agglomération**

Pour des raisons de proximité et une logique de bassin de vie, une **convention** a été signée avec **Loire Forez Agglomération** afin d'autoriser l'accès de **quatre de ses communes membres**, à la **déchèterie de Montrond les Bains**.

Sont autorisés à accéder à la déchèterie de Montrond les Bains les **habitants dits « usagers ménagers »** des communes suivantes : **Boisset-lès-Montrond, Chalain-le-Comtal, Magneux-Haute-Rive et Unias**.

Les professionnels dits « usagers non ménagers » et services techniques des quatre communes concernées ne sont pas autorisés dans le cadre de cette convention.

Cette convention s'applique pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2023.

3. Bilan financier 2023

Le budget global de gestion des déchets de la CC Forez-Est est évalué à **8,3 millions d'euros**.

CA 2023. Budget annexe (€ HT)	
Total charges	8 298 831,94€
Produits, soutiens, report n-1	2 143 192,99€
Contributions	7 847 335,34€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Actions menées en 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Bilan des actions menées en 2023

➤ Organisation générale du service

- Mise en place **du financement du service par la REOM** au 1^{er} janvier 2023 sur l'ensemble du territoire ;
- Elaboration de la **matrice compta-coût 2022** (communication, grille tarifaire, règlement des redevances);
- Renseignement de la base de données **SINDRA** ;
- Poursuite de la mise à jour de la **base de données** (logiciel STYX) ;
- Dépôt d'un **dossier DSIL** pour le **projet 2024 de déploiement des conteneurs enterrés** ;
- Finalisation des travaux pour la construction et l'exploitation du **futur centre de tri TRIVALLOIRE** (SYDEMER) ;
- **Avenants** au contrat CITEO et reprise matières en attente du nouveau contrat CITEO barème F;
- Signature des **contrats pour les nouvelles filières REP déchèteries** (ABJ thermiques et non thermiques, articles de sport et de loisirs (ASL), ABJ jouets) ;

➤ Collecte

- **25 dossiers d'urbanisme** traités ;
- Développement de la **collecte de proximité : implantation de 41 points de regroupement** aménagés avec des conteneurs enterrés ou semi-enterrés ordures ménagères couplés avec emballage et verre (réunions publiques, permanences distribution de badges et récupération de bacs) ;
- **Implantation de 48 pav biodéchets** et mise en place de la collecte en octobre 2023.
- **Optimisation des tournées** de ramassage des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective en porte à porte ;
- Campagnes de **lavage des colonnes d'apport collectif** et **des bacs sur les points de regroupement** ;

➤ Déchèteries

- Vente de **197 cartes d'accès aux déchèteries** pour les **professionnels** ;

➤ Prévention - Sensibilisation

- **Animations auprès des scolaires** selon le projet pédagogique
- Participation à la **journée permis pour la vie** ;
- Diverses animations tri et compostage lors de manifestations, marchés ;
- Formations du personnel crèche (Veauche), personnels et résidents Adapei (Feurs), Domitys (Montrond-Les-Bains) ;
- **Animations tous publics** durant la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** ;
- Animation d'un **réseau d'élus référents** à l'origine de plusieurs actions : journées de nettoyage de la nature, vidage d'une borne de tri, journée de l'environnement ;
- **Stands de sensibilisation** sur le comice de Feurs et sur les marchés de certaines communes du territoire ;
- **Etude de faisabilité** et installation de **7 sites de compostage partagé** ;
- **Promotion du compostage individuel** tout au long de l'année (vente et distribution de **740 composteurs individuels**) ;
- Formation de **« référents de sites de compostage »** ;
- **Campagnes de broyage de déchets verts** en déchèterie et distribution de broyat ;
- Suivi de **22 caractérisations** au **centre de tri de Firminy** ;

Perspectives 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Les principaux projets pour l'année 2024 sont les suivants :

➤ Organisation générale

- **Publication et attribution des principaux marchés de gestion des déchets** (collectes, traitement et déchèteries) pour le 1^{er} janvier 2025 ;
- Importation des données cartographiques spécifiques « déchets » dans **le SIG** ;
- Mise en place du **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) ;
- SYDEMER : **étude** sur des **filières alternatives de traitement des OMr** ;
- Signature des **contrats de reprise matières** ;
- Renouvellement de la **convention d'accès aux déchèteries de La Métropole de Saint Etienne** ;
- Elaboration de la **matrice compta-coût 2023** ;
- **Renseignement** de la base de données **SINDRA** (2023) ;
- Poursuite de la **dématérialisation du service** (régie, ordres de service...)

➤ Collecte

- Poursuite et finalisation de l'**expérimentation de collecte et traitement de déchets alimentaires dans certains centres-bourgs** ;
- Poursuite du développement de la **collecte de proximité** : implantation conteneurs enterrés ou semi-enterrés) ;
- Passage en **porte à porte de la collecte sélective pour 4 communes** du territoire : Nervieux, Balbigny, Epercieux-Saint-Paul, Mizérieux.

➤ Prévention/réduction des déchets

- Installation de 10 sites de **compostage partagé** en centre-bourg ;
- Poursuite de la **vente de composteurs individuels** et proposition de plusieurs modèles de différents volumes (bois ou plastique recyclé, 400L ou 800L)
- **Prise en charge financière** par la CC Forez-Est d'une **demi-journée de location** par an et par foyer de **broyeurs à végétaux** pour les habitants ;
- Réalisation de **campagnes collectives de broyage des végétaux** dans les communes éloignées des déchèteries ;
- Mise en place d'une coopération avec les communes utilisatrices du broyeur Forez-Est pour la **sensibilisation au broyage des déchets verts** (broyage et distribution du broyat aux usagers) ;
- Poursuite des **animations auprès du grand public et des scolaires (projet pédagogique)** ;

➤ Déchèteries

- **Réhausse du mur de la plateforme de déchets verts** située à Chazelles-sur-Lyon ;
- **Elargissement de la voirie** sur une partie de la déchèterie de Panissières ;
- **Distribution de compost** sur les déchèteries ;
- Nouvelles **filières REP sur les déchèteries** : réflexion REP BATIMENT ;
- Déchèterie Montrond-Les-Bains : Etude sur l'agrandissement du site.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240082609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024